

CONTRAT DE PROJETS 2007-2013

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION BRETAGNE 2007-2013

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006,

Vu la circulaire du Premier ministre relative à la préparation des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'Etat du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat-Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat-Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat-Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 18 juillet 2006 au Préfet de Région, et complété par le mandat donné par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires le 8 décembre 2006,

Vu l'avis émis par le Conseil Economique et Social Régional en date du 19 mars 2007,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 29 mars 2007 autorisant le Président à signer,

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la région Bretagne,

Et

La Région Bretagne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,

Conviennent ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat et la Région Bretagne s'engagent pour sept ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Contrat de projets Etat-Région Bretagne 2007-2013 ». Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des grands projets, dont le détail par programmes budgétaires de l'Etat et par projet est listé dans le volet financier du présent contrat.

Article 2 :

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, l'Etat et la Région Bretagne engageront les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 594,313 millions d'euros,
- pour la Région : 480 347 millions d'euros.

Article 3 :

Le présent CPER tient compte des discussions entre l'Etat et la Région sur l'élaboration des Programmes Opérationnels européens. A la date de signature du Contrat de projets, ces programmes opérationnels sont en cours de négociation avec la Commission Européenne.

Article 4 :

S'agissant de la transmission de la culture et de la langue bretonnes, une convention spécifique est prévue par le mandat de l'Etat visé supra. Cette convention est en cours de rédaction entre l'Etat et la Région avec un objectif de conclusion d'ici le 30 juin 2007.

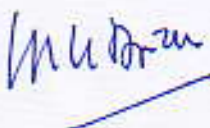
Article 5 :

Hors du champ d'application du présent Contrat de projets, l'Etat et la Région conviennent de poursuivre les discussions dans la perspective de la passation de conventions pour l'achèvement de l'aménagement de la Route Nationale 164, la réalisation de grands équipements sportifs, le développement d'actions pour les lycées, et la formation des personnels de maintien à domicile. Il est convenu, par ailleurs, de permettre la poursuite de l'activité des observatoires de la santé et du tourisme.

Article 6 :

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat, et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Fait à Rennes, le 12 avril 2007

Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne	Jean DAUBIGNY, Préfet de la région Bretagne
	

SOMMAIRE

CONTRAT DE PROJETS 2007-2013

Grand projet 1 : Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité	20
Objectif 1 : Mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris	21
Objectif 2 : Favoriser les transports alternatifs à la route par l'inter modalité et le transfert modal	22
Objectif 3 : Moderniser le réseau ferroviaire pour les déplacements de la vie quotidienne	23
Grand projet 2 : Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire	25
Objectif 1 : Conquérir les marchés émergents de l'agroalimentaire	25
Objectif 2 : Rester leader sur les grands marchés des produits de consommation	26
Objectif 3 : Développer les secteurs des produits de qualité identifiée et la diversification des activités	27
Objectif 4 : Promouvoir la modernisation environnementale des activités agricoles et en favoriser la pérennité	27
Objectif 5 : Encourager les initiatives locales pour favoriser la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	28
Grand projet 3 : conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service de l'économie régionale	30
Objectif 1 : Renforcer l'offre de formation supérieure et améliorer la qualité de la vie étudiante	30
Objectif 2 : Développer la recherche	32
Objectif 3 : Développer l'innovation et la compétitivité des PME	33
Grand projet 4 : Développer une politique maritime intégrée	36
Objectif 1 : Valoriser les atouts de la Bretagne dans le domaine des sciences et techniques de la mer	36
Objectif 2 : Améliorer la compétitivité du secteur breton des produits de la mer	37
Objectif 3 : Développer le secteur naval et nautique dans le cadre de l'espace métropolitain Loire-Bretagne	38
Objectif 4 : Encourager les projets liés à la gestion intégrée des zones côtières	39

Grand projet 5 : Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques	41
Objectif 1 : Accompagner la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	42
Objectif 2 : Mettre en œuvre des projets au sein des bassins versants hydrographiques	42
Objectif 3 : Coordonner les actions, évaluer les pratiques et financer les études de portée générale	43
Grand projet 6 : Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer une gestion durable de l'air et des déchets	46
Objectif 1 : Accroître la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel	46
Objectif 2 : Réaliser les travaux de protection contre les inondations	47
Objectif 3 : Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables	48
Objectif 4 : Créer une dynamique d'éco responsabilité	49
Objectif 5 : Améliorer et diffuser les connaissances régionales sur l'environnement, contribuer à la formation des acteurs et soutenir la recherche développement	50
Grand Projet 7 : Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques	52
Objectif 1 : Assurer via le GREF Bretagne et en lien avec les observatoires locaux et sectoriels, une fonction de veille, d'observation et d'analyse des mutations économiques, sociales et démographiques et de l'ensemble de la relation emploi – formation	52
Objectif 2 : Inciter les entreprises à anticiper les mutations économiques et accompagner ces mutations	53
Objectif 3 : Sécuriser les parcours professionnels et développer les compétences pour mieux faciliter les reclassements professionnels ou les reprises d'activité	53
Objectif 4 : Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait entre les hommes et les femmes et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes	54
Objectif 5 : Développer et conforter l'offre de formation pour permettre au territoire de chaque Maison de la Formation et chaque Maison de l'Emploi de bénéficier de services de formation de proximité et ouvrir au plus grand nombre les services d'hébergement et de restauration des centres AFPA – Développer la formation à distance	55
Grand projet 8 : Conforter le rayonnement international des territoires bretons	57
Objectif 1 : Développer de grands projets d'aménagement et d'équipements métropolitains	57
Objectif 2 : Promouvoir le développement et l'utilisation des transports collectifs urbains	59

Volet territorial	61
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	63
Règles générales	64
Modalités financières d'exécution du contrat	
Conventions d'applications	
Dispositif de suivi	63
Modalités de gestion et de programmation	
Modalités de suivi	
Evaluation	64
Les objectifs de l'évaluation	
Champ de l'évaluation	
Les outils	
Pilotage régional de l'évaluation	
Les rapports attendus et leur valorisation	
Le financement	
SYNTHESE FINANCIERE	
ANNEXES	
Annexe 1 : Courrier du préfet de région du 6 mars 2007 sur la RN 164	
Annexe 2 : liste des projets immobiliers identifiés pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire	
Annexe 3 : liste des projets identifiés de recherche	
Annexe 4 : hypothèses de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche	

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION BRETAGNE 2007-2013

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006,

Vu la circulaire du Premier ministre relative à la préparation des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'Etat du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat-Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat-Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat-Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 18 juillet 2006 au Préfet de Région, et complété par le mandat donné par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires le 8 décembre 2006,

Vu l'avis émis par le Conseil Economique et Social Régional en date du 19 mars 2007,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 29 mars 2007 autorisant le Président à signer,

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la région Bretagne,

Et

La Région Bretagne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,

Conviennent ce qui suit :

Article 1 :

L'Etat et la Région Bretagne s'engagent pour sept ans à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Contrat de projets Etat-Région Bretagne 2007-2013 ». Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des grands projets, dont le détail par programmes budgétaires de l'Etat et par projet est listé dans le volet financier du présent contrat.

Article 2 :

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, l'Etat et la Région Bretagne engageront les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 594,313 millions d'euros,
- pour la Région : 480 347 millions d'euros.

Article 3 :

Le présent CPER tient compte des discussions entre l'Etat et la Région sur l'élaboration des Programmes Opérationnels européens. A la date de signature du Contrat de projets, ces programmes opérationnels sont en cours de négociation avec la Commission Européenne.

Article 4 :

S'agissant de la transmission de la culture et de la langue bretonnes, une convention spécifique est prévue par le mandat de l'Etat visé supra. Cette convention est en cours de rédaction entre l'Etat et la Région avec un objectif de conclusion d'ici le 30 juin 2007.

Article 5 :

Hors du champ d'application du présent Contrat de projets, l'Etat et la Région conviennent de poursuivre les discussions dans la perspective de la passation de conventions pour l'achèvement de l'aménagement de la Route Nationale 164, la réalisation de grands équipements sportifs, le développement d'actions pour les lycées, et la formation des personnels de maintien à domicile. Il est convenu, par ailleurs, de permettre la poursuite de l'activité des observatoires de la santé et du tourisme.

Article 6 :

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat, et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Fait à Rennes, le 12 avril 2007

Jean-Yves LE DRIAN,
Président du Conseil régional de Bretagne

Jean DAUBIGNY,
Préfet de la région Bretagne

Diagnostic territorial¹

La Bretagne

La Bretagne par sa situation est à la pointe du continent européen. Son classement flatteur parmi les régions françaises et sa réputation en matière d'innovation ne compensent pas le handicap d'être une péninsule à l'écart des principaux flux européens de biens et de personnes.

Depuis les années 1960, le dynamisme des Bretonnes et des Bretons, joint aux politiques publiques volontaristes qui l'ont accompagné, a permis de faire décoller l'économie régionale. La mobilisation d'importants moyens en faveur du désenclavement routier régional, de la modernisation de l'activité agricole et de l'implantation d'unités industrielles (automobile, électronique), a posé les bases d'une économie dynamique et créatrice d'emplois. Ainsi, 159 000 emplois supplémentaires ont été créés dans le secteur privé entre 1994 et 2005 dont 133 000 emplois dans le secteur des services. La progression moyenne annuelle a été de 2,5 % sur cette période.

Ce développement régional s'est appuyé sur une organisation territoriale équilibrée et une forte implication des acteurs locaux, dont témoigne aujourd'hui l'organisation de la Bretagne en 21 Pays. Cette incontestable réussite économique (avec l'affirmation de secteurs reconnus, tels que l'agro-alimentaire, la construction navale, l'automobile, ou l'électronique), sociale et territoriale, ne doit néanmoins pas masquer un certain nombre de fragilités et de défis pour la Bretagne. En effet, les évolutions en cours remettent en cause la pérennité du mode de développement de ces quarante dernières années.

Le récent élargissement de l'Europe donne plus d'acuité au problème de la localisation de la Bretagne par rapport aux grandes infrastructures de déplacements, et affaiblit son attractivité internationale. L'accroissement de la concurrence et l'accélération des mutations économiques obligent à s'engager dans un processus d'adaptation des secteurs qui doit s'appuyer sur une plus grande valorisation du potentiel scientifique et technique régional. Avec la nouvelle Politique Agricole Commune et dans la perspective du déclin des soutiens à l'exportation à l'horizon 2013, cette adaptation est tout particulièrement nécessaire pour l'agriculture et l'agro-alimentaire. Or ces activités permettent encore aujourd'hui une répartition très diffuse des emplois sur tout le territoire rural breton.

La Bretagne ne veut pas renoncer à ce développement équilibré de l'ensemble de son territoire, mais dans le contexte de la mondialisation elle doit mieux valoriser les deux facteurs essentiels de son développement que sont d'une part les ressources naturelles –eau, littoral, paysages-, et d'autre part les ressources humaines. Parallèlement, il lui faut s'assurer du maintien à un bon niveau des ressources financières issues de la solidarité nationale et européenne. Ainsi seront assurées dans la région Bretagne les trois bases du développement durable.

Si le niveau de formation initiale de la population bretonne apparaît élevé (ne parle-t-on pas de l'académie de toutes les réussites ?), on constate un certain malaise chez les jeunes : comportements à risques, forte émigration des jeunes hors Bretagne pour leur premier emploi. L'emploi sous-qualifié des femmes, faute de débouchés diversifiés, est particulièrement accentué et pénalisant.

Ce problème du taux d'emploi est accentué par les grandes tendances de l'évolution démographique bretonne : l'accroissement de la population, dû notamment aux phénomènes migratoires, mais aussi le vieillissement.

Les stratégies de Lisbonne et de Göteborg constituent donc le cadre approprié pour des emplois en plus grand nombre et de qualité pour la population bretonne.

Population
2 906 197 habitants (5,0% de la population métropolitaine au recensement de 1999)
3 081 000 habitants (estimation de la population au 1 ^{er} janvier 2006)
Superficie
27 207 km ² (5,0% du territoire métropolitain)

¹ Ce diagnostic a été présenté par le représentant de l'Etat en région devant la Conférence territoriale le 18 avril 2006.

+Densité113 habitant/km² en 2005 (112 en métropole)**Principales agglomérations**

Rennes 521 000habitants

Brest 303 000 habitants

Vannes, Quimper, Saint Brieuc, Lorient, Saint Malo : plus de 50 000 habitants

La Bretagne, cap de la grande Europe, doit être encore plus accessible

L'élargissement européen pose en termes nouveaux les liaisons avec le centre et l'Est de l'Europe des 27. En 1970, la distance entre Brest et la frontière Est de l'Europe (RDA) était de 1400 km ; elle est aujourd'hui de 2300 km (Ukraine). Or la compétitivité de l'économie bretonne ne peut s'envisager sans sa capacité à être attractive pour les entreprises et les habitants.

Le désenclavement a toujours été, en Bretagne, au cœur des réflexions relatives à l'aménagement du territoire régional, comme en a témoigné la mobilisation autour du plan routier breton. Un réseau performant de plus de 1000km de routes à 2x2 voies, gratuit, irrigue de nombreuses villes petites et moyennes. L'achèvement de ce réseau reste à effectuer par la mise à 2x2 voies de l'axe central.

La ligne à grande vitesse entre Paris et Le Mans place aujourd'hui Rennes à 2 heures de Paris mais **la desserte ferroviaire de la Bretagne reste inachevée**. La réalisation du projet de TGV Paris – Brest et Quimper, en lien avec la réflexion sur le barreau Sud francilien, constitue un levier essentiel pour l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du territoire breton. Elle sera rendue possible par l'amélioration des conditions de circulation sur les lignes existantes, par des acquisitions foncières pour permettre la construction de la LGV entre Rennes et Le Mans, et par la réalisation du projet de désaturation de la gare ferroviaire de Rennes

L'accessibilité internationale passe aussi par la restructuration de l'offre aérienne bretonne et son articulation avec les autres modes de transport sans oublier les connexions avec le futur aéroport international de Notre Dame des Landes.

Une économie à la recherche d'un nouveau souffle

La Bretagne a connu ces dernières années un important rattrapage économique en s'appuyant, notamment, sur son industrie (19% de la richesse régionale), dont le poids dans l'économie la place au 7^e rang des régions françaises. Son PIB par emploi a enregistré une progression significative : en 2004, il représente 87,9% du PIB moyen de la France métropolitaine, contre seulement 83,4% en 1990. Sur cette même période, la Bretagne est la deuxième région française pour l'évolution du revenu brut des ménages, qui se situe désormais au niveau de la moyenne française hors Ile-de-France.

Cette force masque des faiblesses qui rendent l'économie bretonne encore insuffisamment compétitive.

Le dynamisme des secteurs qui ont fait et font souvent encore la richesse de la Bretagne (industries agro-alimentaires, automobile, construction navale, électronique) ne trouve pas suffisamment de relais. Le développement de l'industrie reste fragile car peu diversifié, les quatre secteurs principaux concentrent à eux seuls 60% des effectifs industriels régionaux. De façon croissante, ces secteurs se trouvent très exposés à la concurrence et aux évolutions technologiques, du fait d'une internationalisation limitée et de productions trop standard. Ainsi, l'économie bretonne dispose aujourd'hui d'une faible valeur ajoutée par emploi (la Bretagne n'est qu'au 17^{ème} rang des régions françaises pour le PIB par emploi en 2004).

Les industries agro-alimentaires (IAA) constituent le premier secteur industriel avec plus du tiers des emplois industriels régionaux et 12% de l'emploi du secteur au plan national. Elles représentent aussi 36% de la valeur totale des exportations de la Bretagne.

Elles s'appuient sur une agriculture et une activité de la pêche qui placent la Bretagne au premier rang national. Ainsi la Bretagne produit 13% de la production agricole nationale sur 5% du territoire de la France.

La Bretagne a fondé son développement agricole et agroalimentaire sur la croissance et l'intensification de ses productions, dont quatre productions majeures dans lesquelles elle est devenue leader national avec des marques de forte notoriété : lait (22% de la production nationale, « Paysan breton »), Porc (55%), Volailles (40%), Légumes (2^e producteur national, « Prince de Bretagne »).

Cependant, une partie importante de l'activité, avec des produits standard, se positionne sur des marchés fortement concurrentiels. L'exportation des IAA bretonnes est très ciblée sur des « produits sensibles » à la concurrence et aux évolutions des règles du commerce mondial (moins de 5% est exporté sous forme de produits élaborés). Ce secteur est aussi de faible rentabilité et la croissance s'est réalisée avec une majorité de produits bénéficiant de restitutions à l'exportation (beurre, poudre de lait, poulet standard, viande bovine (Jeunes Bovins) en carcasse,...).

Aussi, le maître mot des objectifs de la période 2007-2013 est l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) et aux conséquences des nouveaux accords sur le commerce mondial : démantèlement des restitutions à l'exportation, ouverture du marché communautaire aux importations.

La bonne tenue du secteur agricole et agroalimentaire, tout particulièrement dans le secteur du lait et de l'aviculture, est l'un des enjeux stratégiques les plus forts pour la région, en termes d'emplois, mais aussi d'aménagement d'un territoire équilibré.

Une nouvelle ambition est nécessaire pour permettre à l'agriculture et à l'agro alimentaire de surmonter ces difficultés, notamment en renforçant l'organisation des entreprises du secteur, en améliorant la valeur ajoutée de ses productions et en améliorant son image, notamment dans le domaine environnemental.

Le pôle de compétitivité *Valorial* (l'aliment de demain) devra être conforté et ses effets d'entraînement développés. Fondé sur une recherche et une formation de haut niveau (agrocampus à Rennes) et sur des centres de transfert maillant le territoire, ce pôle doit aussi favoriser le lien entre les grands groupes et les PME de l'ensemble de la chaîne agro alimentaire.

La labellisation des trois autres pôles de compétitivité bretons (pôles Mer Bretagne, Images et Réseaux, Automobile Haut de gamme...) atteste de la dynamique d'innovation de ces secteurs clés. En effet, les activités bretonnes de R&D, notamment dans les secteurs concernés par les pôles de compétitivité, se sont fortement développées ces dernières années : 3,2% de croissance des effectifs par an entre 1999 et 2004 (2,6% par an au plan national).

La Bretagne se distingue particulièrement par son investissement très important dans ses deux domaines d'excellence que sont les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC : 21% des effectifs régionaux de R&D, 47% des prises en charge de l'incubateur régional des entreprises innovantes), d'une part, et les sciences et technologies de la mer évoquées plus loin, d'autre part. Dans une moindre mesure, mais avec une certaine visibilité européenne, la Bretagne est également en pointe dans les domaines de la chimie, de l'environnement, et des sciences de l'homme et de la société.

La dynamique d'ensemble place la Bretagne parmi les premières régions avec 4% des emplois français de recherche et développement (environ 13 000 ETP en Bretagne). Classée au 6^{ème} rang des régions en termes de dépense intérieure totale de R&D en 2004, elle se situe au 10^{ème} rang si l'on rapporte ce chiffre à son PIB. Mais si la place de la R&D en Bretagne (1,6% du PIB en 2004) est proche de la moyenne nationale hors Ile de France (1,7%), elle reste éloignée de l'objectif des 3% de la stratégie de Lisbonne à l'horizon 2010.

Un examen plus attentif montre, qu'avec, en 2002, des parts nationales de 4,5% des publications et 4,4% des brevets déposés, la Bretagne présente un profil à dominante plus scientifique que technologique, excepté pour les STIC. Et, bien que se situant de façon honorable par rapport à la majorité des régions françaises (4^{ème} rang avec 630 brevets déposés en 2004), la Bretagne est encore mal placée par rapport aux régions européennes les plus avancées en matière d'innovation.

Surtout, la dynamique d'innovation des grands secteurs clés de l'industrie n'est pas celle de la majorité des **PME**. Les faibles performances des entreprises bretonnes à l'export (2,1% du total

national) sont un indicateur de cette fragilité. Les PME bretonnes ont une taille insuffisante et ne disposent pas de ressources internes adaptées pour innover, pour acquérir la maîtrise des technologies clés ou pour accéder aux ressources externes nécessaires à leur développement. La capacité d'innovation, non seulement en matière de technologies mais aussi en gestion ou commercialisation, est le facteur clé de succès et d'internationalisation pour les PME bretonnes.

Les projets de R&D portés par les pôles devraient favoriser non seulement le maintien des équipes de recherche des grandes entreprises, mais aussi et surtout le développement et le maillage de jeunes pousses technologiques sur des marchés émergents à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, à moyen terme la proximité des différents pôles de compétitivité sera propice au décloisonnement et à des partenariats inter pôles.

Une mer source de richesses qu'il faut valoriser davantage

Les activités maritimes développées le long des 2700 kilomètres du littoral breton occupent une place importante dans l'économie et l'aménagement du littoral breton.

Tous indicateurs confondus, le secteur breton des produits de la mer (pêche maritime et conchyliculture) représente près de la moitié de l'activité nationale.

Le secteur de la pêche maritime est confronté à de lourdes mutations (diminution des ressources, augmentation des charges d'exploitation, difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée...) qui fragilisent une activité fortement pourvoyeuse d'emplois sur le littoral (plus de 7500 emplois en mer, générant chacun trois à quatre emplois à terre).

Ces mutations lourdes, accompagnées par la politique commune des pêches, qui vise notamment à adapter les capacités de pêche aux ressources disponibles par la fixation, pour certaines espèces de Totaux Admissibles de Capture (TAC) et de quotas, se sont traduites, sur les 20 dernières années, par la diminution de plus de la moitié du nombre des navires de pêche immatriculés en Bretagne.

Le secteur de la conchyliculture, également touché par le phénomène d'augmentation des charges d'exploitation, est particulièrement concerné par la question de la qualité des eaux littorales, dans un contexte de mise en œuvre de normes sanitaires de plus en plus strictes.

Ces évolutions appellent une **modernisation d'envergure du secteur breton des produits de la mer**, portant à la fois sur les outils de production (modernisation des navires en lien avec les objectifs de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, économies d'énergie, sélectivité des engins de pêche pour une meilleure adaptation des capacités de capture aux ressources disponibles...), et les équipements à terre (équipement des ports de pêche, modernisation des criées et des établissements de transformation et de commercialisation des produits dans le cadre du « paquet hygiène »², établissements conchylicoles...).

Les démarches collectives d'amélioration de la qualité des produits doivent permettre, par une meilleure valorisation de la diversité de la pêche et de l'aquaculture bretonne, de mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Le secteur de la construction et de la réparation navales constitue également un point fort de l'économie de la Bretagne (DCN à Brest et Lorient, BREST est également le premier port de réparation navale civile). Les importantes restructurations qui ont touché ce secteur dans les années récentes, tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil, sous l'effet d'une concurrence accrue au niveau mondial, ont entraîné une spécialisation des sites bretons sur des produits de haute valeur ajoutée. L'industrie navale du Grand Ouest, qui regroupe les sites bretons et les autres sites majeurs de la façade Manche Atlantique (Cherbourg et Estuaire de la Loire), représente aujourd'hui près des trois quarts de l'effectif du secteur au plan national. Cette dynamique doit être confortée, notamment dans le cadre de l'espace métropolitain, afin d'aider à la **structuration d'un système productif de dimension internationale**.

² Textes communautaires d'application de la Directive Cadre sur l'Eau aux installations de traitement des produits de la mer

Le système portuaire breton, qui ne comporte pas de grands ports internationaux, doit investir dans la qualité et la sécurité. Il doit être apte à accueillir de nouveaux trafics de passagers et de fret, au service d'une politique volontariste de développement durable.

L'un des facteurs clés de compétitivité de l'ensemble des activités bretonnes liées à la mer réside dans la capacité à mieux valoriser leurs produits. Avec plus de 3000 chercheurs publics et privés dans le domaine des sciences et techniques de la mer, représentant la moitié du potentiel national, la Bretagne dispose d'un atout majeur, qui présente encore une marge appréciable d'applications variées. A titre d'exemple, la station biologique de ROSCOFF est l'un des leaders internationaux de la biologie marine expérimentale.

Les efforts en ce domaine pourront notamment s'appuyer sur le pôle de compétitivité Mer-Bretagne, à vocation mondiale, qui met en réseau chercheurs, producteurs et formateurs liés à l'économie maritime sur des axes stratégiques de développement : sécurité et sûreté maritimes, ingénierie, maintenance et services navals, exploitation des ressources biologiques marines (pêche et aquaculture / biotechnologies), exploitation des ressources énergétiques marines, environnement et génie côtier.

Le GIS **Europôle Mer**, constitué en 2004, devra être accompagné dans sa structuration. Une plus grande visibilité internationale du pôle de recherche ouest armoricain, et la mutualisation des moyens de recherche et des savoirs dans de nombreux domaines (molécules marines d'intérêt biotechnologique, environnement océanique profond et côtier...), permettront d'ouvrir de considérables perspectives de développement en lien avec le secteur économique.

Un espace de grande qualité à développer durablement

La Bretagne jouit d'une situation naturelle remarquable, entre Armor au littoral découpé, attractif au plan touristique tout en restant relativement préservé, et Argoat aux paysages agricoles, entremêlant landes et bocage. Le territoire breton comprend 26% d'espaces naturels, 1600 espèces de plantes supérieures dont 37 font l'objet d'un plan de sauvegarde, 856 zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF).

Les évolutions récentes de la démographie et de l'économie ont fragilisé ce capital, qu'il convient toujours de valoriser, et ont fait apparaître la nécessité de nouveaux modes de gestion.

La Bretagne a la particularité d'avoir un sous-sol de faible perméabilité, sans grandes nappes phréatiques, et plus de 500 bassins versants. Le dynamisme de l'activité agricole et agroalimentaire a entraîné, dans ce contexte hydro-géologique particulier, des impacts majeurs dans le domaine de la qualité de l'eau.

Depuis 1994, plusieurs dispositifs réglementaires et d'accompagnement des mises en conformité des installations (exploitations agricoles, stations d'épuration urbaines et industrielles...) ont été mis en œuvre.

Si des résultats tangibles sont enregistrés en matière de qualité des eaux distribuées (98,9% de la population bretonne reçoit une eau conforme à la limite réglementaire pour les nitrates contre 86,7% en 1999), la qualité des eaux brutes reste problématique dans certains bassins versants. Les objectifs de bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015, fixés par la directive cadre sur l'eau, ne seraient satisfaits que pour 28% des eaux brutes. Cela implique d'élargir le champ des préoccupations : phosphore, pesticides, matière organique...

80% de la production d'eau potable, en Bretagne, est issue des eaux superficielles. La persévérance et le renouvellement des actions pour **la reconquête de la qualité de l'eau** constituent donc une priorité majeure pour la Bretagne.

La Bretagne reste également très exposée aux risques d'**inondations**. Les nombreux petits bassins versants côtiers présentent des délais de réaction très rapides aux variations pluviométriques et marégraphiques (quelques heures) qui rendent très difficiles la prévision des crues, comme la protection des personnes et des biens. Suite aux inondations majeures de 2000-2001, un programme de lutte a été engagé, comprenant des études hydrologiques et des travaux : suppression de seuils, modifications du lit majeur, d'ouvrages, réalisations de protections, sur l'Odet, la Laïta (Quimperlé), la Vilaine, l'Oust,.... Ce programme doit être poursuivi.

Les perspectives démographiques à l'horizon 2030 laissent présager une hausse de la population régionale de plus de 400 000 habitants, soit une croissance de l'ordre de 15% en 25 ans. Cette évolution pourrait conduire la Bretagne à urbaniser d'ici 2030 environ 100 000 hectares supplémentaires, ce qui représenterait une hausse de plus de 30% des surfaces déjà urbanisées dans les 25 prochaines années, particulièrement sur le littoral. En effet, les chiffres du dernier recensement montrent que 40% des 3 millions de Bretons vivent déjà dans une commune littorale. Cette concentration de population sur le littoral est appelée à se poursuivre avec une croissance démographique très soutenue : +0,84% par an sur la période 1999-2006 pour +0,68% au plan national. Les retraités constituent 14% des migrations et recherchent majoritairement une installation sur le littoral.

Par ailleurs, le phénomène de « littoralisation » de la population s'accompagne de phénomènes d'habitat dispersé (2 ménages sur 3 en habitat individuel contre 55% au niveau national) et de périurbanisation peu économes en espace. En 2004, 11,4% de l'espace breton sont artificialisés (8,3% au plan national) et la progression (+26,3% de 1993 à 2004) est très supérieure à la moyenne nationale (+17,4%) et à la croissance démographique (+10,2% de 1990 à 2006).

Ainsi, les fortes pressions qui résultent de ces données du peuplement de l'espace breton se traduisent par des risques de déséquilibre au plan économique, social et environnemental, constituant autant de sources potentielles de conflits d'usage.

Leur résolution ne peut être durablement assurée que dans le cadre d'une **gestion intégrée des zones côtières**. A titre d'exemple, la poursuite de l'opération grand site du Mont Saint Michel sous la forme du projet de GIZC interrégionale à la Basse-Normandie et à la Bretagne appelle des actions particulières notamment s'agissant de la desserte durable du site et de la baie.

La situation globale doit surtout conduire à mettre en place les moyens de mieux maîtriser cette tendance, notamment par la création d'un **établissement public foncier d'Etat** au niveau breton en cours de préfiguration.

La croissance démographique et économique bretonne entraîne également une croissance de la demande en énergie, qui conduit à rechercher tant une meilleure maîtrise de la demande qu'une plus grande valorisation des ressources naturelles. Ce sont des impératifs en Bretagne, plus que partout ailleurs en France métropolitaine. Dès lors que la production d'énergie sur le territoire couvre moins de 5% des besoins, ces actions procurent un bénéfice immédiat en soulageant le réseau de transport d'électricité.

La région possède des ressources importantes pour l'essor des **énergies renouvelables** : un potentiel éolien (deuxième région française), une production importante de biomasse - bois et matières issues de l'agriculture - ainsi qu'un potentiel unique en France pour le développement d'énergies marines. La Bretagne se doit de valoriser ces ressources en développant les compétences, en accompagnant les projets et en organisant les secteurs d'approvisionnement.

Il ne suffit pas de produire : il faut économiser. Dans le domaine de l'habitat, qui représente à lui seul la moitié des consommations énergétiques bretonnes, les marges de progrès sont importantes (innovations architecturales, programmes d'isolation de l'habitat ...) avec à la clef le développement de savoir-faire assis sur des compétences locales (développements non alimentaires de l'agriculture vers la production de biomatériaux.)

La consommation d'énergie est impactée aussi par l'absence de site de stockage aménagé pour les déchets industriels en Bretagne. Cela entraîne un très important trafic de poids lourds sur les routes en provenance de toute la région.

Dans les années à venir la Bretagne va devoir faire face à une pénurie d'exutoires et notamment à une pénurie de centres de stockages de déchets « ultimes ». Il convient de favoriser l'implantation de nouveaux centres en Bretagne, pour diminuer la dépendance vis-à-vis des régions voisines, et favoriser l'attractivité pour les entreprises.

La culture bretonne : originalité et facteur d'attractivité

Il est une autre ressource en Bretagne qui concourt à son attractivité : sa culture et sa langue. La culture régionale en Bretagne a connu un développement continu permettant d'accéder à une reconnaissance à l'échelle nationale et européenne des expressions traditionnelles, en particulier de la musique et de la danse. La langue bretonne et l'expression artistique bretonne sont symboles d'ouverture culturelle.

La population brittophone décroît régulièrement depuis la fin de la première guerre mondiale et elle vieillit rapidement. Le phénomène d'élan des jeunes générations pour parler et apprendre le breton ne permet pas, pour le moment, de la renouveler. La transmission naturelle (familiale) ne s'effectue plus et il y a un risque évident d'extinction d'ici 20 ans du breton comme langue populaire : la **langue bretonne** est donc à la croisée des chemins. Si son image est redevenue positive aux yeux mêmes des Bretons, si sa survie est considérée désormais comme l'affaire de tous, les conditions d'une transmission, d'une réappropriation, pour que le breton redevienne « langue de vie » ne sont pas assurées. La langue bretonne est menacée de disparition. Or sa contribution à la vitalité de la culture française elle-même n'est pas à négliger : elle est l'illustration de la diversité culturelle française que notre pays défend dans les instances internationales

La musique bretonne s'est métissée et s'ouvre aux autres cultures. L'emploi de sonorités rock, jazz, venant d'autres musiques traditionnelles, est fait de longue date par les chanteurs et musiciens bretons.

Les relations avec les autres pays celtiques sont multiséculaires et se déclinent en congrès, jumelages, festivals, échanges universitaires et économiques...L'office de la Langue Bretonne travaille de façon permanente avec l'Office de la Langue Galloise.

Les relations avec la diaspora bretonne sont également très intenses. Et sur tous les continents oeuvrent des cercles celtiques et des regroupements multiples ayant tous le même objectif : promouvoir et défendre la culture bretonne et française.

Les chefs d'entreprises sont aussi sensibles à l'identité régionale de leurs productions, à l'image du succès de l'association d'entreprises « produit en Bretagne ».

C'est pourquoi, l'Etat et le Conseil régional préparent une **nouvelle convention additionnelle au CPER pour le développement du bilinguisme Français-Breton**. L'annexe financière du présent CPER anticipe sa signature en prévoyant un concours spécial de l'Etat de 1 million d'euro pour la numérisation du patrimoine linguistique et culturel (programme 224). Les autres soutiens financiers seront apportés hors CPER.

Une société qui recherche de nouvelles bases à sa cohésion

La principale ressource de la Bretagne, ce sont ses hommes et ses femmes qui ont développé de solides réseaux de solidarité. La couverture complète du territoire breton par les périmètres des 21 Pays en est une illustration significative. La Bretagne est également la région qui comporte le moins d'inégalités sociales.

Cette cohésion sociale est exposée à quatre évolutions préoccupantes:

D'abord le **malaise de sa jeunesse**.

Une partie des jeunes Bretons est confrontée à des problèmes majeurs de santé. Les pratiques addictives (alcool, stupéfiants), le suicide (La Bretagne se situe au premier rang des suicides des jeunes) le mal être conduisant à des attitudes extrêmes, notamment à l'occasion de rassemblements festifs - qui ont souvent tendance à déborder - sont des enjeux particulièrement préoccupants.

Le niveau de diplôme des jeunes Bretons, qui ont une prédilection pour les formations les plus abstraites, n'est pas nécessairement adapté à l'obtention d'un emploi. Les jeunes Bretons enregistrent des taux de réussite universitaire de premier plan. Les taux d'accès en licence varient par exemple entre 62 et 71,5% contre 56,8% au plan national (rentrée 2004). Mais le niveau de formation est globalement supérieur à la structure des qualifications demandées par le système productif.

La **situation des femmes**, qui ont été un pilier du développement breton.

Elles accèdent moins facilement que les hommes au marché du travail. Deux causes principales expliquent cette situation d'inégalité entre les femmes et les hommes :

- La limitation des choix professionnels (55% des emplois des bretonnes sont concentrés sur 7 des 31 secteurs socioprofessionnels) ;
- L'absence de mixité dans de nombreux secteurs professionnels ainsi que les discriminations d'embauche et de carrière, liées en partie à la rigidité des temps de vie et des temps professionnels.

Le **vieillessement** de la population.

Parallèlement aux problèmes évoqués ci-dessus, certaines branches d'activité (services à la personne, bâtiment, ...) et certaines entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement plus ou moins accentuées selon les territoires. Le vieillessement de la population active (de 17% à 24% pour la part des Bretons de plus de 50 ans d'ici 2015) et la forte augmentation des départs en retraite accéléreront et élargiront ces difficultés dans les années à venir : demande accrue de services à la personne et de structures adaptées, développement d'une économie résidentielle.

Les mutations économiques.

Les évolutions économiques en cours déjà évoquées fragilisent un certain nombre de secteurs d'activités (agro-alimentaire et pêche, automobile, construction navale, électronique). Or certains territoires sont très dépendants de ces secteurs (69,7% des emplois salariés industriels dans le bassin de Carhaix sont des emplois liés au secteur agro-alimentaire, cette proportion est de 67% dans le bassin de Pontivy-Loudéac, 55% dans celui de Morlaix, et 54% dans celui de Guingamp).

Les enjeux sont donc de mieux valoriser les ressources humaines des secteurs concernés pour anticiper et accompagner les nécessaires évolutions. Il s'agit de renforcer et enrichir les compétences des femmes et des hommes qui travaillent dans les entreprises de ces secteurs pour faciliter d'éventuelles reconversions et de mieux **accompagner les restructurations** qui s'opéreront.

Un espace métropolitain breton en construction

La capacité à développer des emplois spécialisés à forte valeur ajoutée, à attirer des entreprises et à construire des équipements de grande envergure est essentielle pour l'attractivité de la Bretagne. Une dynamique favorable est perceptible puisque la Bretagne enregistre une progression forte en emplois métropolitains supérieurs (deuxième rang des progressions régionales entre 1990 et 1999).

Mais l'enjeu métropolitain se situe à l'échelle européenne. Or, le rayonnement et l'attractivité des métropoles bretonnes n'atteignent pas un niveau international. Dans l'étude de la DIACT sur les 180 principales villes européennes, RENNES et BREST figurent respectivement au 63^{ème} et 96^{ème} rang du classement agrégeant les 15 indicateurs de rayonnement (enseignement et recherche, accessibilité, culture, tourisme...). C'est pourquoi elles sont entrées en réseau avec NANTES-St-NAZAIRE (54^{ème} rang) et ANGERS (85^{ème} rang) dans le cadre de l'appel à projets métropolitains.

L'appui aux projets métropolitains (**grandes opérations d'urbanisme, grands équipements** y compris sportifs et culturels notamment en lien avec le patrimoine breton, universités) des agglomérations rennaise et brestoïse doit viser à étendre leur rayonnement, et à rééquilibrer les fonctions métropolitaines, notamment en faisant de BREST une véritable « métropole du Ponant ».

Le niveau de coopération au sein de l'espace métropolitain est aussi un facteur important d'attractivité. Le renforcement du rayonnement de Rennes et de Brest doit donc s'envisager en termes de tête du réseau urbain irriguant l'ensemble du territoire breton et intégrant des villes moyennes aux fonctions spécialisées et en croissance (ST BRIEUC, VANNES, LORIENT, VITRE). Les réseaux RENNES-St-MALO et BREST-QUIMPER-MORLAIX-LANNION amorcent ce mouvement.

Les investissements réalisés pour desservir la région par le TGV (pendulaire, gare de Rennes...) bénéficieront ainsi aux villes moyennes et à l'ensemble des aires urbaines bretonnes. Les projets de **transports en commun** (en site propre ou autre) participent également de l'amélioration de l'attractivité durable des villes. L'accessibilité internationale est également essentielle à la métropolisation et pose le problème évoqué supra de la restructuration de l'offre aéroportuaire et aérienne bretonne, ainsi que son articulation avec les autres modes.

Fonction métropolitaine stratégique, le système d'enseignement supérieur et de recherche est en Bretagne d'une grande richesse, avec plus de 110 000 étudiants (6^{ème} région française) qui s'appuient sur 10 organismes de recherche et 12 structures dépendant des écoles d'ingénieurs. La baisse du

nombre de bacheliers depuis 1999, liée à la démographie, n'a pas empêché le nombre des étudiants de continuer à augmenter en Bretagne sur la même période, tendance que les projections prolongent jusque 2010.

Le système d'enseignement supérieur breton dispose d'une organisation très territorialisée dans l'espace métropolitain et les villes moyennes, accueillant quatre universités publiques, comprenant des instituts universitaires de technologie sur une dizaine de sites, et plus de vingt grandes écoles.

Cependant, cet appareil de formation apparaît encore insuffisamment valorisé et doit poursuivre son adaptation au sein de l'espace européen. La très faible ouverture à l'international des universités bretonnes (elles comportent 5,9% d'étudiants étrangers, au dernier rang des régions françaises) et leur faible visibilité internationale sont des facteurs de fragilité. Cette **internationalisation** suppose d'améliorer considérablement la qualité de la vie étudiante, notamment s'agissant de rattraper le retard dans la mise aux normes du logement étudiant.

Bien que les problèmes sociaux soient moins aigus que dans d'autres régions françaises, les problèmes de logement concernent l'ensemble du maillage urbain breton : l'espace métropolitain, les villes moyennes, les petits pôles urbains et même le tissu rural sont confrontés aux difficultés de logement d'une partie des Bretons. Les 20 Zones Urbaines Sensibles et les deux quartiers classés en dérogation (article 6 de la loi du 1^{er} août 2003) correspondent à un ensemble de près de 42.000 logements, dont plus des 2/3 entrent dans la catégorie du parc social, pour une population de plus de 100.000 habitants..

Ces situations appellent des actions dans le domaine de la **rénovation urbaine**.

C'est pourquoi l'Etat, à travers l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et le Conseil régional ont signé, le 9 juin 2006, une convention cadre pluriannuelle pour financer les projets de rénovation urbaine sur la période qui s'étend jusqu'en 2013. L'Etat apporte 190M€ et le Conseil régional 53M€, pour un montant d'investissement évalué à 668M€.

Une région solidaire de ses îles, du Centre Bretagne et de ses territoires les plus fragiles

Le vieillissement de la population, les migrations de population et l'évolution des modes de vie ont des impacts particulièrement sensibles sur des territoires spécifiques de la Bretagne.

Les pays du **centre Bretagne** sont confrontés à une double problématique de faible densité de population associée à un phénomène de vieillissement, et d'installation en milieu rural de nouvelles populations.

L'espace rural connaît en effet un solde migratoire positif depuis les années 1990 et, depuis 2000, les taux de croissance de population les plus élevés concernent les communes de moins de 1000 habitants (1,5% par an). Ce contexte soulève la question de l'adaptation et de l'accès aux services à la population.

Quant aux **îles bretonnes**, qui représentent environ 10 000 habitants, elles sont confrontées à des problématiques spécifiques liées à leur isolement géographique conjugué à une pression foncière croissante.

Ces territoires et d'autres ne peuvent pas lever seuls les obstacles au développement durable des emplois de leurs habitants. Il faut donc assurer :

- l'accès aux services d'accompagnement au retour à l'emploi
- l'innovation avec la mise en place de services à distance
- les services générationnels, avec notamment les services à la petite enfance
- le développement durable des îles avec notamment la gestion du foncier et le coût des constructions

Contribution présentée par le Président du Conseil régional devant la Conférence territoriale le 10 avril 2006

(Extraits)

La Conférence territoriale souligne les spécificités et les risques particuliers à la Bretagne :

- Le **risque de la marginalisation et de perte de compétitivité** de la région, lié à son caractère périphérique et celui de l'accroissement de certains déséquilibres territoriaux (priorité de l'objectif d'accessibilité avec le projet Brest-Quimper à trois heures de Paris, mais également l'aménagement numérique du territoire)
- La nécessaire valorisation de **la dimension maritime** de la Bretagne, qui implique la mise en œuvre concertée d'une stratégie intégrée de développement de la mer et du littoral
- La **fragilisation du système productif** breton, notamment de certaines industries qui semblent parvenir aujourd'hui au terme d'un cycle, qui implique une stratégie ambitieuse d'accompagnement des mutations économiques
- Les **inquiétudes fortes qui pèsent sur l'avenir de l'agriculture et de la pêche**, liées au calendrier des réglementations internationales et des marchés
- Les risques liés à la **dégradation de son environnement**
- Les risques liés à l'approvisionnement énergétique, en termes de capacité, de fiabilité et de sécurité, impliquent notamment une stratégie ambitieuse d'économie et de développement de ressources renouvelables et pose la question de la production et du transport d'énergie (électricité et gaz)
- La faiblesse des salaires, particulièrement ceux des femmes, dans l'industrie et les services, source de difficultés pour les familles
- Les effets, socialement graves en matière de logement, **de la pression foncière**, dans les villes notamment, mais également en milieu rural et sur le littoral
- Les risques liés **au vieillissement de la population**, particulier en Bretagne, mais plus largement aux insuffisances des services offerts aux personnes, notamment dans certains territoires (démographie médicale) ;
- Les interrogations d'une jeunesse qui réussit mais qui est marquée par des difficultés (emploi, logement, départ notamment des plus qualifiés...) et des pratiques (alcool, drogue, suicide...) qui la fragilisent.
- Les menaces qui pèsent sur la transmission des langues bretonne et galloise ;

Pour répondre à ces enjeux et poursuivre son développement au cœur d'un monde en évolution permanente, la Bretagne dispose **de nombreux atouts** autour desquels elle veut bâtir son avenir.

- **Le niveau de formation** de sa population et la qualité de sa main d'oeuvre ;
- Ses capacités de **recherche et d'innovation**, qu'illustrent ses pôles de compétitivité, qui sont de plus en plus la clé de la croissance et du développement d'activités et de création d'emplois durables ;

- **La mer, le littoral et les activités maritimes**, identifiés, dans la région et à l'extérieur, comme la principale caractéristique et l'atout majeur de la Bretagne, sont porteurs d'opportunités de développement économique mais aussi un puissant facteur d'attractivité, bien au-delà du seul tourisme ;
- **Sa culture et son caractère**, mondialement reconnus et facteurs d'image, de liens sociaux et de solidarité, de cohésion, de créativité ; ses qualités d'accueil des nouveaux arrivants ;
- **Le maillage de son territoire**, entre pôles métropolitains, villes harmonieusement réparties et espaces ruraux, organisés en 21 pays, facteur important de cohésion humaine ;
- **Son agriculture et son industrie agroalimentaire**. Si elle est consciente des menaces et des difficultés à surmonter, elle entend souligner la richesse que représente pour elle, pour la France et l'Europe, son potentiel de production ; notamment à travers la recherche de qualité et la valorisation des productions ;
- **Son activité et son attractivité touristique**.
- L'esprit de solidarité, l'esprit collectif et coopératif des bretons.

C'est à la lumière de ces grandes lignes de diagnostic que doivent être appréciées les thématiques prioritaires par l'Union européenne et l'Etat pour l'élaboration du PO et du CPER.

- **L'accessibilité**

La Bretagne veut ici souligner avec force le caractère déterminant pour son avenir de la modernisation des transports la raccordant aux grands courants européens. L'accélération constante des modes de transports, quels qu'en soient les modes, ne sera une chance que pour les régions qui en bénéficieront. Pour les autres, c'est une évolution fatale.

L'objectif du raccordement de toutes les régions aux réseaux européens est premier et déterminant. De fait, quelles seraient les chances des pôles de compétitivité bretons ou des métropoles bretonnes de se maintenir dans le peloton de tête si leur accessibilité n'était pas un acquis ? On le voit, **l'accessibilité est une condition primordiale et sine qua non de la compétitivité**. A cet égard, la priorité de la Bretagne pour la période 2007-2013 reste la réalisation du projet plaçant Brest et Quimper à trois heures de Paris et connectant toute la Bretagne aux réseaux de communication européens. **Dans le cadre du programme opérationnel régional de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » il est essentiel que des crédits du FEDER soient affectés à la modernisation des axes Rennes-Quimper et Rennes-Brest, en complément des crédits qui seront contractualisés dans le CPER.**

Cette priorité, qui correspond à un fort enjeu d'accessibilité « externe » est poursuivie par des politiques ambitieuses au service de l'accessibilité « interne » de tous les territoires de Bretagne. Politique d'investissements avec l'achèvement de la RN 164, l'amélioration des liaisons nord-sud, de la dorsale nord RN 176, en lien avec la « porte nord » de la Bretagne, l'étude de la refonte de la ligne ferroviaire Brest-Quimper. Et dans une logique d'intermodalité répondant aux objectifs de Göteborg, les politiques de transports collectifs conduites par les différentes autorités organisatrices, liaisons TER, transports départementaux et déplacements urbains.

L'adaptation des équipements aéroportuaires existants est autant un enjeu d'accessibilité que de compétitivité des territoires bretons.

Le développement **du haut et du très haut débit** est pour les territoires un autre aspect important de l'accessibilité d'une part, de la compétitivité d'autre part. Cet objectif rejoint par ailleurs

pleinement les objectifs européens en matière d'innovation. Il doit être pris en compte par la stratégie d'aménagement du territoire de l'Etat.

- **L'innovation au service de la performance économique**

L'objectif d'innovation, au service de la compétitivité économique est au cœur de la stratégie de Lisbonne. La Bretagne s'y inscrit pleinement mais veut placer **la compétence humaine au premier plan des facteurs de la performance**. Elle passe bien entendu par le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur breton, notamment de l'université de Bretagne, ce qui implique l'élévation permanent de sa qualité et de sa performance, l'accélération de son internationalisation et de son inscription dans les réseaux européens, le renforcement de son maillage territorial, l'amélioration des conditions de vie des étudiants enfin. Elle passe aussi par une mise en œuvre du principe de **formation tout au long de la vie** pour élever en permanence le niveau de qualification des Bretons et leurs chances de rebond dans un monde qui exige toujours plus de capacités d'adaptation.

L'innovation passe également par un effort soutenu en faveur de la **recherche** dont les pôles bretons doivent être renforcés et soutenus dans leur intégration dans l'espace européen en constitution. Son articulation avec formation et entreprises doit être encouragée, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité.

L'innovation doit enfin être appréciée dans les entreprises bien au-delà de son seul aspect technologique. Elle se mesure aussi en matière d'organisation, de gestion des ressources humaines, de relations sociales, de prise en compte des exigences du développement durable. L'engagement des entreprises dans des dispositifs répondant à des logiques de filières ou de réseaux doit être encouragé. Les pôles de compétitivité y contribuent, mais au niveau plus local, l'organisation de **clusters ou de systèmes productifs locaux** doit être soutenue comme facteur de compétitivité et de développement des territoires.

- **L'emploi et l'égalité des chances**

L'emploi et l'égalité des chances sont des objectifs permanents de l'action des collectivités territoriales. Dans ce domaine, le droit à la formation tout au long de la vie est le principe fondamental qui sous-tend les initiatives de la Région, dont la stratégie vise à mettre en cohérence les actions et les acteurs et à articuler les différents systèmes de formation, dans un objectif d'élévation du niveau des qualifications, d'économie compétitive, capable d'une croissance durable accompagnée **d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, incluant la question de l'égalité hommes/femmes et d'une plus grande cohésion sociale**. Les départements développent pour leur part des **politiques financièrement lourdes en faveur de l'inclusion sociale**. Il est essentiel que les crédits européens et notamment ceux du Fonds Social Européen (FSE) puissent être mobilisés pour renforcer et amplifier ces actions sur des thématiques prioritaires telles que : l'adaptation des travailleurs, la prévention du chômage, l'inclusion sociale et l'investissement dans le capital humain.

- **L'accompagnement des mutations économiques**

Le diagnostic présenté en introduction du CRSN met l'accent sur les bons résultats économiques des régions de l'Ouest.

Cette tendance dont on doit se réjouir, pourrait toutefois connaître très vite une inflexion compte tenu des **mutations lourdes qui vont toucher des secteurs d'activité essentiels de l'économie bretonne** tels que l'agriculture, l'agro-alimentaire (réforme de la PAC et négociations dans le cadre de l'OMC), la pêche, la construction et la réparation navale, sans oublier les difficultés récurrentes du secteur des TIC et dorénavant de la filière automobile. Cet enjeu des mutations est particulièrement fort dans les territoires les plus industrialisés ou dans ceux qui restent trop fortement marqués par une spécialisation sectorielle. Ces territoires connaissent une vulnérabilité particulière.

Il doit être tenu compte de ces menaces dans l'élaboration du programme opérationnel. En outre, l'équité territoriale et la recherche de diversification des activités doivent être favorisées par

l'accompagnement d'initiatives innovantes des PME-TPE, en accroissant leurs liens avec la recherche, en adaptant les services, les organisations et les compétences au développement technologique et en renforçant le partenariat public-privé.

- **La démarche territoriale**

La cohésion territoriale et sociale de la Bretagne est une priorité d'autant plus importante qu'elle est historiquement un atout propre à cette région. Cet objectif recouvre les problématiques particulières des espaces ruraux connaissant des difficultés et menacés par la dépression démographique la réduction de l'activité économique, la disparition des services essentiels aux personnes. La solidarité territoriale au sein d'une région exige un accompagnement particulier de ces zones. L'objectif de cohésion recouvre également les problématiques urbaines, notamment en matière sociale : exclusion, chômage, ségrégation spatiale des quartiers, crise du logement etc...

Les villes doivent trouver toute leur place dans les stratégies de développement et d'aménagement de la Bretagne, en soulignant leur rôle de pôles de services et d'activité au cœur des territoires, mais aussi le fait qu'elles concentrent de plus en plus les situations de précarité les plus lourdes. Le nécessaire renforcement des fonctions métropolitaines stratégiques, par la réalisation de grands projets d'intérêt métropolitain, doit également être intégré dans ces stratégies comme facteur d'attractivité et de développement au bénéfice de l'ensemble des territoires bretons.

En Bretagne, le choix est fait d'une recherche d'articulation de ces différentes problématiques rurales et urbaines au sein de l'espace de projet que représente le pays. Il convient de veiller à ce que le développement d'un volet territorial significatif et la bonne articulation entre les différentes procédures (FEDER et FSE d'une part, FEADER pour le milieu rural d'autre part, crédits d'Etat au titre du contrat de projet enfin) assurent une pleine prise en compte des objectifs de cohésion territoriale et sociale et des projets de développement des territoires. Ces différents circuits de financement devront également être finement articulés avec la procédure régionale des contrats de pays.

- **La mer et le littoral**

Du fait de l'importance de son linéaire côtier, la Bretagne est une des principales régions maritimes de l'Union. Le littoral représente un atout de premier plan dans la concurrence que se livrent les territoires : il est synonyme de qualité de vie, est le siège d'activités économiques structurelles telles que la pêche, les cultures marines, l'industrie navale, la recherche, la défense, le nautisme et il est **porteur de novations et de perspectives d'avenir** aux plans économique, scientifique, culturel...

Les atouts du littoral se traduisent par son attractivité croissante. Dès à présent celle-ci entraîne des conséquences au plan économique (risque de déséquilibre entre les activités économiques productives, les activités de services, les activités économiques traditionnelles, et l'économie de transfert), au plan social (impact du coût du foncier sur l'équilibre générationnel et la mixité sociale), au plan environnemental (risque de déséquilibre entre protection et développement, impact des pollutions telluriques sur la qualité des eaux marines), l'ensemble se traduisant par des tensions, conflits d'usage qu'il convient de prévenir.

La Bretagne a engagé une réflexion et une démarche de **gestion intégrée des zones côtières**, devant se traduire par l'élaboration d'une « Charte des espaces côtiers ».

Si la mer et le **littoral** ont été réintroduits dans la seconde version du CRSN, ces dimensions essentielles de la Bretagne doivent être fortement affirmées en vue de l'élaboration du programme opérationnel. Il est par ailleurs souhaitable qu'un volet du CPER lui soit consacré pour en valoriser les activités traditionnelles et en développer toutes les potentialités, recherche, biotechnologies, énergies renouvelables etc... Le développement de l'activité portuaire en Bretagne exige la modernisation et la mise aux normes internationales de ses outils portuaires et implique des investissements lourds dans une recherche de cohérence de complémentarité.

Il semble opportun, dans ce domaine, que **la gestion intégrée des zones côtières** devienne le principe de référence, permettant de concilier la protection de l'environnement et le nécessaire

développement de l'économie maritime, de la pêche, du tourisme côtier et des transports à travers des infrastructures portuaires de qualité.

La question du développement **des transports maritimes** représente l'un des enjeux lourds de l'avenir. Il relève à la fois des préoccupations de développement économique, d'accessibilité et de développement durable. La Bretagne rappelle les engagements de l'Union européenne comme de l'Etat en matière de développement des autoroutes de la mer et de cabotage.

- **La préservation de l'environnement**

L'enjeu de la **restauration de la qualité de l'eau** demeure pour la Bretagne une priorité, inscrite dans la perspective 2015, imposée par la directive cadre européenne. Cet enjeu recouvre aussi bien les questions de qualité que de sécurisation de la ressource.

D'autres objectifs portent en matière environnementale sur **les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables**, en complément d'une politique énergétique plus globale en matière d'approvisionnement et de transport d'électricité et de gaz qui pourra résulter du plan énergie régional. Ils s'inscrivent dans la perspective des engagements de Kyoto et rejoignent par ailleurs l'objectif d'innovation posé par l'Union européenne. Y contribuent également les politiques publiques visant à promouvoir des modes de transports collectifs, urbains ou interurbains, ainsi que les politiques de l'habitat durables (maîtrise de la spécialisation, éco construction...)

La protection des espaces naturels et la valorisation de notre littoral doivent également trouver leur place dans les stratégies de développement de la Bretagne. Les programmes de lutte contre les inondations engagés en Bretagne ne pourront être achevés sans soutiens financiers conséquents.

- **Les enjeux démographiques et de la cohésion sociale**

La Bretagne connaît de profonds bouleversements démographiques : augmentation continue de sa population liée notamment aux migrations, mais en même temps, fort vieillissement et baisse de la population active à partir de 2006. Ces différents éléments ont des impacts multiples et lourds sur diverses évolutions. Ils impliquent en particulier un effort continu en matière de développement des services à la personne, impliquant les acteurs publics sur leurs compétences propres : l'Etat au premier chef, chargé d'assurer la cohésion sociale, les départements du fait de leur responsabilité sociale, les Régions, en matière de formation notamment.

L'enjeu de cohésion sociale ne doit pas oublier la place des personnes handicapées dans la société.

Grand projet 1 : Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité

Enjeux et objectifs

Au regard du diagnostic, la Bretagne souffre notamment dans sa partie la plus occidentale d'une situation géographique qui la met à l'écart des principaux flux européens de personnes et de marchandises. Malgré les efforts réalisés, notamment en matière routière, depuis trente ans, la position excentrée de la Bretagne reste préoccupante car le centre de gravité de l'Europe élargie s'est déplacé de 400 km vers l'Est et la nature des échanges comme des modes de déplacement a évolué.

Le développement voulu du mode ferroviaire, notamment à grande vitesse, qui en découle permettra une irrigation de l'ensemble du tissu des villes moyennes, très important au plan économique et social en Bretagne, par la possibilité d'accéder aux avantages de la « grande vitesse ». Ainsi a été conçu le projet « Bretagne à Grande Vitesse », dit projet BGV, permettant de mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

Le schéma général retenu pour ce grand projet n°1 repose sur le développement du mode ferroviaire rapide pour les liaisons vers l'extérieur de la Région.

Le développement des fonctions métropolitaines à Brest et Rennes et l'impact sur les villes moyennes, notamment par la valorisation des capacités bretonnes de recherche et l'installation de sièges sociaux de sociétés performantes, est l'un des objectifs fondamentaux de l'ensemble des collectivités de Bretagne. Cela passe par une accessibilité adaptée à cette nouvelle géographie de l'Europe transformée par les réseaux trans-européens de transport rapide.

Dans ce contexte, mettre Brest et Quimper, par le train, à trois heures de Paris - considéré comme le point intermodal du réseau de transport européen de personnes, le plus important et le plus proche de la Région - constitue un objectif structurant pour toute la politique de transports en Bretagne. C'est un impératif pour le développement économique, la compétitivité et l'attractivité de la Bretagne.

Le haut débit est, avec la question ferroviaire, l'un des grands enjeux de compétitivité de la Bretagne. Un montant de **17M€ de FEDER** est sollicité dans le cadre de l'instruction du programme opérationnel.

Ce grand projet consiste donc à :

- préparer, par des **études et des acquisitions foncières** préalables, le démarrage des travaux dès 2009 de la **Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire**, qui est l'élément fondateur de ce grand projet
- accroître l'accessibilité de la pointe bretonne pour **mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris**. Il s'agira à la fois de poursuivre les actions préparatoires à la LGV, en adaptant la traversée ferroviaire de la gare de Rennes, le matériel de transport utilisé (pendulaire), en améliorant les caractéristiques des voies entre Rennes et Brest par le nord et Quimper par le sud, et en intégrant les pôles d'échanges intermodaux.
- **développer le réseau en l'adaptant à l'inter modalité** (billettique, information, accessibilité...). Les interventions en ce sens porteront d'une part sur une meilleure connaissance partagée des déplacements, sur la mise en place de technologies de transports intelligents (billettique) et, d'autre part, sur les accès aux gares bretonnes, notamment celles desservies par le trafic Grande Ligne
- réaliser des opérations destinées à promouvoir le **développement du fret** notamment en Centre Bretagne dans le domaine de l'agro-alimentaire. Il s'agira également de relier au fer les zones logistiques en projet.

- Moderniser le réseau ferroviaire pour **les déplacements de la vie quotidienne**. Il s'agit d'accompagner l'accessibilité durable des grands pôles d'attractivité (Mont Saint Michel, Aéroport de Notre Dame des Landes) et de soutenir la dynamique du réseau métropolitain autour de Brest.

Pour mémoire, l'inscription dans le **grand projet 8 des Transports en Commun en Site Propre (TCSP)**, dans les métropoles et éventuellement des villes moyennes concourt à cet objectif. Ces TCSP facilitent le rabattement vers les réseaux primaires ferroviaires et favorisent donc leur utilisation. Ils constituent aussi un atout pour le rayonnement métropolitain permettant un renforcement des fonctions urbaines mais également une meilleure accessibilité aux pôles secondaires.

Pour compléter ce dispositif au-delà de la Région parisienne vers le reste de la France et de l'Europe, la Région confirme son accord de principe pour une participation aux études de la ligne nouvelle d'interconnexion des LGV au sud de l'Ile-de-France.

Objectif 1 : Projet « Bretagne à Grande Vitesse » Mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris

Dans le contexte précité, mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris par le train constitue un objectif majeur pour toute la politique de transports en Bretagne vers l'extérieur comme à l'intérieur. C'est également un impératif pour le développement économique, la compétitivité et l'attractivité de la région.

Actions retenues

Réalisation de la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire :

Ce projet fait l'objet d'un APS approuvé et d'un avis favorable de la commission d'enquête publique. Le CIADT du 18 décembre 2003 a fixé l'objectif d'un démarrage des travaux en 2009. Pour assurer la continuité des opérations d'acquisition foncière et de poursuite des études jusqu'à la mise en place des financements spécifiques de la LGV, il est nécessaire de mettre en place les crédits nécessaires jusqu'au premier semestre 2008.

Amélioration des lignes Rennes Brest et Rennes Quimper :

Ce projet, en continuité et en cohérence avec le projet de LGV précité, comporte des relèvements de vitesse et des suppressions de passage à niveau permettant ainsi des vitesses plus grandes des trains sur ces sections, ainsi que la mise en place de matériels pendulaires permettant une augmentation des gains de temps déjà permis avec du matériel classique. La première phase, optimisée pour les TGV classiques, dont l'AVP a été approuvé en août 2005, a fait l'objet de premiers travaux financés au titre du précédent CPER. Dans le cadre du contrat de projet il est nécessaire de procéder à l'achèvement de la première phase et à la mise en place de matériels pendulaires. Une partie significative de la seconde phase doit être engagée pour atteindre l'objectif du gain de temps.

Dé-saturation de la gare de Rennes :

Cette opération participe au projet « Brest et Quimper à 3 heures de Paris » puisqu'elle permet un passage en gare de Rennes à 90km/h (au lieu de globalement 30km/h aujourd'hui) pour les trains desservant le Finistère mais ne faisant pas d'arrêts à Rennes.

Indicateurs de suivi :

- Temps moyens Paris – Brest et Paris - Quimper
- Temps minima Paris – Brest et Paris – Quimper

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

Mise en oeuvre de la LGV

Articulation avec les programmes opérationnels

Il sera proposé d'appuyer cet objectif en mobilisant **100M€ de FEDER**

Objectif 2 :

Favoriser les transports alternatifs à la route par l'inter modalité et le transfert modal

Le raccordement de la Bretagne à un réseau ferré performant par la LGV et les actions d'amélioration vers Brest et Quimper doivent permettre d'assurer un transfert important de déplacement vers le mode ferroviaire.

Cette irrigation du territoire doit se faire par une mise à disposition des usagers d'une information pertinente et de qualité, par un accès facile en tout point du réseau et sa déclinaison vers l'armature des villes notamment de la pointe armoricaine. Cela suppose également d'assurer le relais des grands moyens de transport structurants par une amélioration des dessertes urbaines ou du réseau secondaire.

Actions retenues

Plate-forme d'information multimodale régionale :

Le projet consistant à mettre à disposition du public une information en temps réel sur les offres de transport collectif (tous modes) qui sont à sa disposition pour répondre à sa demande spécifique s'intègre pleinement dans les objectifs du CPER. Une réflexion en ce sens, considérée comme très innovante, est déjà engagée sous l'égide de la région avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport (AOT)

Pôles d'échanges ou nœuds multimodaux

Le projet Bretagne à Grande Vitesse va s'accompagner d'une augmentation des trafics ferroviaires ayant un impact sensible sur le fonctionnement des gares des principales villes moyennes desservies et nécessitant dans un certain nombre de cas des travaux d'aménagement. Une réflexion est menée pour traiter ces nœuds comme de véritables pôles d'échanges multimodaux du point de l'accessibilité par d'autres modes comme des services implantés pour faciliter les échanges. La même problématique concerne de nombreux autres nœuds, notamment des gares TER.

Desserte pour le fret : axe Nord-Sud, Maun – La Brohinière et zone logistique de Châteaubourg

Ces aménagements sont destinés à permettre le développement ferroviaire dans des zones dédiées à des activités générant des transports dont la massification est possible (ports, agroalimentaire et autres activités spécifiques ou groupage logistique). Ils doivent permettre d'entraîner le développement du fret ferroviaire en Bretagne où, du fait du caractère péninsulaire de la région, la nature des transports (essentiellement de courtes distances et sans grand transit) freine ce mode de transport.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'utilisateurs utilisant le système
- Nombre de voyageurs dans les gares traitées
- Tonnage transporté

Objectif 3 :

Moderniser le réseau ferroviaire pour les déplacements de la vie quotidienne

Cet objectif consiste à procéder à l'amélioration de dessertes à fort potentiel économique, touristique ou culturel.

Actions retenues

- **Brest - Quimper** : il s'agit d'adapter l'infrastructure pour permettre une amélioration de la desserte ferroviaire qui permettra de soutenir le développement du réseau métropolitain de l'Ouest de la Bretagne.
- **La desserte du Mont Saint-Michel.** La prise en compte des récents développements sur la desserte du Mont Saint-Michel induit la **modernisation de la liaison Dinan - Dol – Pontorson**. Une telle opération, qui s'inscrit dans le cadre de la compétitivité des territoires et l'opération « Grand Site du Mont », assurera une desserte ferroviaire de qualité par TGV.

L'intégration de ce projet dans une logique interrégionale (Transbaie Granville Saint-Malo) sera à étudier pour améliorer les relations de la métropole rennaise vers le nord, notamment avec la Basse-Normandie.

- **La liaison Rennes - Nantes** qui connaît une demande croissante malgré des conditions de transports mal commodes et qu'il convient d'adapter à la future desserte de l'aéroport de Notre-Dame des Landes

Par ailleurs, il est convenu de développer un Système d'Information Géographique Interservices (**SIGIS**) qui a pour vocation de rassembler dans une banque de données commune à l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales. Ces données sont actuellement extrêmement nombreuses mais éparses et insuffisamment répertoriées. L'action consiste à rassembler les données en provenance de tous les services sur des « couches spécifiques », organiser l'accès collectif à ces données et à exploiter des rapprochements pour orienter les politiques publiques et favoriser leur évaluation.

Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité

Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 1 (en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil Régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	RFF	SNCF
Objectif 1 : Mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris	526 500		110 700	131 300	95 000	100 000	63 200	2 500
- Réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire	67 000	226	16 700,0	33 500	0		16 800	
- Amélioration des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper : phase 1	210 000	226	52 500,0	31 500	21 000	73 600	31 500	
- Améliorer les lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper : mise en pendulation des rames	100 000	226		50 000	50 000			
- Amélioration des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper : phase 2	99 500	226	29 100,0	17 500	11 600	26 400	14 900	
- Désaturation de la gare de Rennes	50 000	226	12 400,0	12 400	12 400			2 500
dont Pays de Loire sur LGV				13 600				
Objectif 2 : Favoriser les transports alternatifs à la route par l'intermodalité et le transfert modal	38 000		8 900	10 400	11800	0	2100	4700
- Plate-forme d'information multimodale régionale	4 000	226	1 000	1 000	1600			400
- Pôles d'échanges ou nœuds multimodaux	17 000	226	4 200	4 200	4200			4300
- Dessertes pour le fret	17 000	226	3 700	5 200	6000		2100	
Desserte de la plate-forme de Chateaubourg	1 000	226	270	270	360		100	
Mauron- La Brohinière	8 000	226	2 000	2 000	2700		1200	
Axe Nord-Sud	8 000	226	1 400	2 900	2900		800	
Objectif 3 : Moderniser le réseau ferroviaire pour les déplacements de la vie quotidienne	51 000		8400	11200	22600	1000	7900	0
- Création d'un Sigis pour l'observation des territoires	3 000	226	1100	1000	0	1000		
- Brest-Quimper	34 500	226	3700	6600	19000	0	5200	0
- Desserte du Mont Saint Michel liaison Dinan-Dol-Pontorson (part Bretagne)	12 000	226	3200	3200	3200	0	2400	0
- Liaison Rennes- Nantes (part Bretagne)	1 500	226	400	400	400	0	300	0
Total général GP 1	615 500		128 000	152 900	129 400	101 000	73 200	7 200

Grand projet 2 : Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Enjeux et objectifs

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont réussi, au cours des cinquante dernières années, à créer une forte croissance de l'économie et de l'emploi en profitant des atouts pédoclimatiques, en construisant une organisation économique efficace et en développant un tissu d'entreprises agroalimentaires régulièrement réparties sur le territoire breton.

Ce « modèle breton », s'est déployé sur les marchés de grande consommation et vers l'exportation. Aujourd'hui, il se trouve confronté à l'ouverture du marché européen et à une concurrence internationale croissante réduisant des marges économiques déjà par nature faibles.

Pour autant, le maintien de la dynamique du secteur agroalimentaire régional demeure une condition essentielle au développement d'exploitations agricoles pérennes et viables.

Dans ce contexte, de nouveaux objectifs se dessinent :

- Réorienter une partie des productions agroalimentaires standard vers des produits à plus grande valeur ajoutée (compensation des baisses de volume).
- Rester leader sur les grands marchés des produits de consommation en consolidant le capital de confiance par l'excellence « qualité sanitaire et produit » et en suscitant des gains de productivité, y compris en matière d'économies d'énergie.
- Contribuer au maintien d'un tissu dense d'exploitations agricoles sur le territoire, en favorisant la transmission des structures et en consolidant les projets d'installations.
- Développer les secteurs des produits sous signes officiels de qualité en valorisant, notamment à l'export, l'image de marque des produits de Bretagne.
- Accompagner la modernisation environnementale des exploitations et des activités agricoles.

Objectif 1 : Conquérir les marchés émergents de l'agroalimentaire

La Bretagne peut profiter de la haute technicité des entreprises agroalimentaires et du potentiel d'innovation des centres de recherche pour viser une position de leader sur des produits nouveaux à forte valeur ajoutée.

Elle contribuerait à donner à l'Europe une nouvelle place dans le concert économique des produits alimentaires.

Il s'agit de conforter les moyens et l'organisation mise en place, en s'appuyant notamment sur le tout nouveau pôle de compétitivité agroalimentaire. Sont concernés : les aliments santé voire à visée thérapeutique, les ingrédients, les nouvelles technologies d'extraction, la maîtrise des processus micro biologiques.

Actions retenues

Développement de la Recherche et de l'Innovation :

- Soutien au développement de l'enseignement supérieur : mise au standard international des établissements, bourses de recherche (Pôle d'enseignement et de recherche sur le végétal, Pôle de biotechnologies animales)

- Soutien aux programmes de recherche et aux investissements immobiliers d'Agrocampus
 - Soutien à la recherche appliquée et à la diffusion des connaissances en agriculture
- Le programme de recherche du grand projet 2 est comptabilisé dans le grand projet 3.

Indicateurs de suivi :

- Surfaces réhabilitées et construites pour l'enseignement supérieur

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif :

Pôle de Compétitivité VALORIAL : financement des projets de Recherche-Développement labellisés par le pôle.

Articulation avec les programmes opérationnels

FEDER, axe 2 « Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance », **Objectif 3** « Accompagner l'entrepreneuriat, assurer la promotion de l'innovation et favoriser les démarches d'éco-management », actions collectives par filière, thématique ou territoire, financement des actions Collectives du pôle de compétitivité VALORIAL.

FEADER, axe 1 « Améliorer la compétitivité de l'agriculture », mesure 111B « Diffusion des connaissances », et mesure 123A « Investissements dans les IAA ».

Objectif 2 :

Rester leader sur les grands marchés des produits de consommation

La réponse au repli total sur les marchés de produits de masse, face à la concurrence, est dans l'excellence « qualité sanitaire et produit », garantie par des procédures d'assurance qualité, de traçabilité de haut niveau, et par des gains de compétitivité en abaissant les coûts et poursuivant les efforts de modernisation.

Actions retenues

Consolidation de l'excellence « qualité sanitaire et produit » :

Seront mises en place des actions de soutien aux projets régionaux en matière de sécurité alimentaire et d'amélioration de la qualité dans le domaine des produits de grande consommation. Il s'agit de fidéliser la clientèle notamment sur le marché communautaire face à l'ouverture aux pays tiers. Les secteurs soumis aux incidences de la réforme de la PAC (lait et viande, aviculture) sont plus particulièrement visés.

Réaliser des gains de compétitivité et abaisser les coûts de production, à travers :

- La modernisation de l'outil de travail (bâtiments, investissements pour des gains de productivité)
- L'investissement en économie d'énergies dans les serres maraîchères et horticoles, ainsi que dans les autres productions (seuls les investissements dans les serres sont éligibles aux crédits de l'Etat)
- L'appui technique pour la modernisation des exploitations et les gains de productivité.
- L'aide à la structuration interprofessionnelle (coordination régionale, observatoire économique agroalimentaire, étude et connaissance des marchés,...).

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations d'investissement de modernisation des bâtiments d'élevage

Articulation avec les programmes opérationnels

Objectif 3 : Développer les secteurs des produits de qualité identifiée et la diversification des activités

Bien reconnus par les consommateurs, les produits identifiés par un signe de qualité officielle (Label Rouge, Appellation d'Origine, STG, Agriculture Biologique) répondent à une demande spécifique dans les actes d'achat. De même, l'image de marque des terroirs bretons et l'identité culturelle régionale offrent des possibilités d'ancrage territorial porteur de reconnaissance et par conséquent d'un avantage concurrentiel.

Par ailleurs, au-delà des productions agricoles traditionnelles, le milieu rural est le creuset d'activités de diversification susceptibles de conforter les revenus des exploitations agricoles.

Enfin, une meilleure valorisation des produits de la forêt bretonne est projetée.

Actions retenues

- L'appui collectif au développement des filières qualité:
- Le soutien à la diversification des activités (appui technique, conseil) et aux investissements de diversification, y compris aux petites filières régionales (hors serres), et à la filière équine.
- Le développement de l'agriculture biologique à travers notamment la mise en place de filières de proximité.
-
- L'amélioration de la compétitivité de la filière bois (L'Etat réserve ses crédits contractualisés au soutien de la filière Bois énergie cf. Grand projet n°6).

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage de la production régionale en système Agrobiologique
- Pourcentage de la production régionale sous signe officiel de qualité (Label rouge, AOC, AOP, IGP, Agriculture Biologique)

Objectif 4 : Promouvoir la modernisation environnementale des activités agricoles et en favoriser la pérennité

Parce qu'il ne peut y avoir de développement durable des activités agricoles dans un environnement dégradé, l'objectif est d'accompagner les exploitations agricoles dans l'amélioration des pratiques agronomiques, des pratiques de fertilisation et phytosanitaires, dans une réflexion pour l'autonomie énergétique, la gestion durable des milieux agricoles (biodiversité) et l'aménagement de l'espace rural.

Cet objectif est complémentaire à celui du **Grand projet n°5** « Eau », qui cible ses interventions sur des territoires prioritaires où la qualité de l'eau demeure l'enjeu essentiel. Les actions ci-après s'adressent à l'ensemble du territoire breton.

Actions retenues

- Soutenir l'acquisition de matériels adaptés et performants en matière de désherbage, fertilisation, traitements phytosanitaires et entretien du bocage à travers le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)
- Accompagner les investissements des exploitations agricoles pour renforcer l'autonomie énergétique et la place des productions agricoles dans la production énergétique
- Améliorer les pratiques agronomiques et la gestion des produits phytosanitaires sur l'exploitation
- Accompagner les projets territoriaux d'études et d'aménagement de l'espace rural en vue notamment de restaurer la qualité des eaux et mieux valoriser le bocage
- Reconnaître les systèmes et pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à travers les Mesures Agri Environnementales (voir Grand projet n°5 « Eau »)

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'exploitations diagnostiquées « Gestion des produits phytosanitaires »
- Substitutions énergétiques subventionnées
- Nombre de matériels spécifiques subventionnés

**Objectif 5 :
Encourager les initiatives locales pour favoriser la transmission des exploitations et l'installation en agriculture**

Fluidifier la transmission des exploitations, encourager les installations en agriculture et contribuer à l'adaptation des structures des exploitations agricoles pour mieux les positionner face aux enjeux de compétitivité économique, de développement territorial, de diversification des activités et de développement des filières de qualité spécifiques, avec l'objectif de maintenir une agriculture diverse et maintenue sur le territoire.

Actions retenues

- Soutenir les initiatives territoriales et les porteurs de projets agri ruraux innovants, pour l'installation en agriculture, y compris par le programme régional pour l'installation des jeunes agriculteurs et le développement des initiatives locales (PIDIL)
- Sécuriser les projets d'installation par un accompagnement des programmes de modernisation des exploitations des jeunes agriculteurs
- Apporter des soutiens immatériels aux parcours de mise en œuvre des projets d'installation
- Soutenir les installations sur des secteurs d'activités ou de production spécifiques
- Aider à la reconversion professionnelle et aux préretraites.

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage des installations résultant d'un appui du programme d'initiatives territoriales (PITE)
- Pourcentage d'installations en diversification

Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 2 (en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres	FEDER	FEADER	FSE
Objectif 1 : Conquérir les marchés émergents de l'agroalimentaire	21648		8492	9459	1247	650	1800	
Développement de la recherche et l'innovation								
- Pôle de recherche et d'enseignement supérieur sur le végétal	1224	142	612	187	375	50		
- Pôle de biotechnologies animales	4224	142	1880	872	872	600		
<i>pour mémoire : soutien à la Recherche (immatériel et matériel) du grand projet 3</i>	pm 7825	172-187-194	pm 3215	pm 2220		pm 2390		
- Recherche appliquée et diffusion des connaissances en agriculture	16200	227	6000	8400			1800	
Objectif 2 : Rester leader sur les grands marchés des produits de consommation	65300		33500	6300		0	25500	
Consolidation de l'excellence "qualité sanitaire et produit"								
- Aides aux investissements et démarches de maîtrise de la qualité sanitaire, qualité entreprises et filières, irrigation en légumes...	4300	227	1500	2800				
Réaliser des gains de productivité et abaisser les coûts de production								
- Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), y compris JA et CUMA	49600	154	22000	2100			25500	
- Aides aux investissements pour des gains de productivité	5000	227	5000					
- Appui technique pour la modernisation des exploitations	4500	227	4500					
- Structuration interprofessionnelle (observatoire IAA, connaissance marchés,...)	1900	227	500	1400				
Objectif 3 : Développer les secteurs des produits de qualité identifiée et la diversification des activités	16040		3000	9800	3240	0	0	
- Appui collectif au développement des filières qualité	3400	227	2000	1400				
- Investissements matériels pour la diversification et la création de nouvelles filières	2400	227	1000	1400				
- Développement de l'agriculture biologique	3500	227	ligne nationale	3500	<i>Pour mémoire : intervention de l'Etat hors CPER</i>			
- Soutien au développement de la filière équine	3940	154	0	700	3240			
- Amélioration de la compétitivité de la filière Bois	2800	MAP 149	PM 400	2800	<i>Pour mémoire : intervention de l'Etat comptabilisée dans le grand projet 6</i>			
Objectif 4 : promouvoir la modernisation environnementale des activités agricoles et en favoriser la pérennité	20800		4000	16800	0	0	0	
Plan Végétal pour l'Environnement (Région : aides CUMA, bassins prioritaires, hors JA)	2500	227	PM 3550	2500	<i>Pour mémoire : intervention de l'Etat comptabilisée dans le grand projet 5</i>			
Aides aux investissements économie d'énergie en serres et autres productions	9500	227	4000	5500				
Pratiques agronomiques / dispositifs phytosanitaires	7000	154	0	7000				
Dispositifs aménagement de l'espace rural (dont programme " Harmonie ")	1800	154	0	1800				
Programme MAE (pour mémoire cf grand projet 5)			pm GP 5	pm 21,3				
Objectif 5 : Encourager les initiatives locales pour favoriser la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	23550		17950	10000	0	0	0	
- Accompagner les initiatives territoriales pour l'installation en agriculture		154	0	900				
- Accompagnement collectif et soutien aux porteurs de projets innovants (yc stages)	9310	154	7910	1400				
- Soutien aux installations sur des secteurs d'activités ou prod. Spécifiques	2800	154	0	2800				
- Soutiens immatériels aux parcours installation	1400	154	0	1400				
- Aides à la reconversion professionnelle et aux préretraites	10040	154	10040					
- Sécuriser les projets d'installation par un soutien aux équipements de modernisation (Plan Modernisation Bât d'Elevage/Plan Végétal Env't)		154	0	3500				
Total général GP 2	147338		66942	52359	4487	650	27300	

Grand projet 3 : conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service de l'économie régionale

Enjeux et objectifs

Le grand projet 3 a pour objectif d'agir simultanément sur les trois principaux facteurs de succès de l'économie régionale : la formation supérieure, la recherche et la compétitivité des entreprises industrielles et des services associés.

En effet, aujourd'hui l'attractivité d'une région repose à la fois sur la qualité de la formation supérieure dispensée à sa jeunesse, et sur la capacité d'innovation tant de ses institutions de recherche, que de ses entreprises. L'avenir de l'activité industrielle en Bretagne passe par sa capacité à innover en permanence dans ses produits, son organisation et ses méthodes de fabrication. A cet égard la présence en Bretagne d'un enseignement supérieur de qualité et d'un système d'innovation et de recherche performant est un atout essentiel pour l'économie bretonne qu'il convient de renforcer encore et de mieux valoriser.

Le grand projet 3, dans ses objectifs enseignement supérieur et recherche, ventilé action par action, permet, après accord de la conférence territoriale, de mobiliser 407 millions d'euro, tous financements confondus sur cette problématique majeure pour la Bretagne.

Objectif 1 : Renforcer l'offre de formation supérieure et améliorer la qualité de la vie étudiante

- La Bretagne se distingue par un taux d'accès au baccalauréat parmi les plus élevés en France (72,1% d'une génération contre 62,1% au plan national), si bien que cette région apparaît, parfois, comme le symbole de la réussite de l'Ecole. De même, les lycéens sont nombreux à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur et à y réussir. Universités, grandes écoles, instituts et lycées leur proposent une variété de formations, de grande qualité et réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) "Université Européenne de Bretagne", dont la création est concomitante à ce CPER, renforcera la cohésion de cet ensemble et en assurera la promotion et l'attractivité (cf. objectif 2 « recherche »).

- L'enseignement supérieur participe, par le développement de compétences des jeunes et des adultes, à la sortie par le haut d'une économie de plus en plus enserrée dans la globalisation. Le contrat de projets se donne pour ambition de soutenir une offre de formation adaptée, une professionnalisation renforcée - sans qu'elle devienne exclusive- et une attractivité accrue.

- En même temps, le système régional d'enseignement supérieur est exposé à la concurrence nationale et internationale avec la mise en place du LMD et l'intégration croissante des technologies nouvelles dans les cursus. La modernisation des structures devient donc un facteur clé, qu'il s'agisse des sites ou des conditions de travail des étudiants, notamment de leur logement.

En conjuguant efficacité et équité, la Bretagne veut ainsi offrir un enseignement supérieur performant, ouvert et favorisant l'égalité des chances.

Actions retenues :

Action 1 – Conforter l'offre de formation supérieure

Les projets s'articulent autour de quatre axes principaux :

- La restructuration et la modernisation des campus universitaires à RENNES et BREST.

L'évolution des formations et des méthodes pédagogiques nécessitent une réadaptation des locaux et, éventuellement, la construction de locaux. La complexité des opérations, la mutualisation et la mise en réseau des bâtiments impliqueront l'élaboration de schémas directeurs (à *Rennes-Beaulieu*, au *Bouguen* à Brest, pour un nouveau campus à Saint Briec, etc...).

- La poursuite du développement de l'Université de BRETAGNE SUD, avec une augmentation régulière de ses effectifs.

Il s'agira d'offrir une offre de formation diversifiée, et de conforter les structures d'accueil :

à LORIENT par la création d'une école d'ingénieurs

à VANNES par le transfert de la faculté de droit et d'économie à *Tohannic*.

Les services centraux seront consolidés sur les deux sites et un restaurant universitaire sera créé à VANNES.

- Le renforcement des formations professionnalisantes dans les villes moyennes, associé à des structures de vie étudiante.

En Bretagne, l'enseignement supérieur a été un levier de développement des territoires, notamment pour les villes moyennes (LANNION, MORLAIX, PONTIVY, QUIMPER, SAINT-BRIEUC et SAINT-MALO). La mise en place de nouvelles formations professionnelles ou la perspective de nouveaux départements d'IUT (à Morlaix et à Saint-Malo) viendront renforcer une offre de formation en forte adéquation avec le tissu économique local.

- Enfin, sur les dix sites universitaires bretons, le développement des réseaux structurants sera poursuivi (extension du réseau à haut débit sur le territoire régional, développement des réseaux intra campus).

Action 2 – Améliorer les conditions d'accueil des étudiants

La rénovation des cités universitaires est une priorité régionale : près de la moitié du parc devra être modernisé d'ici 2013. Plus de 1 700 chambres devraient être rénovées sur quatre sites (Rennes, Brest, Quimper et Lannion). Par ailleurs, de nouveaux besoins sont apparus en matière de restauration universitaire (Vannes et Rennes) et d'espaces dédiés à la vie étudiante (Lannion, Saint Briec, Brest et Quimper).

Sélection des projets

Préalablement à la signature du présent CPER, les collectivités territoriales infra régionales concernées ont été sollicitées sur la base d'un plan de financement indicatif et à partir de listes de projets (jointes en annexe), identifiés à l'issue de discussions avec l'Etat et le Conseil régional.

Cette liste pourra être ajustée en fonction de l'assiette définitive des opérations et de la participation effective des collectivités locales et des fonds européens.

Conformément à l'article L.614-3 du Code de l'Education, ces projets s'inscriront dans la carte des formations supérieures. Ils seront soumis aux règles d'expertise de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale)

Indicateurs de suivi :

- % de masters délivrés par les Universités en Bretagne par rapport au niveau national
- Surfaces réhabilitées et construites pour l'enseignement supérieur

Articulation avec la politique non contractuelle concourant au même objectif

Le renforcement de l'offre de formation soutient les perspectives de développement des établissements d'enseignement supérieur, notamment dans leurs contrats quadriennaux avec l'Etat.

Articulation avec les programmes opérationnels

Il sera proposé d'appuyer l'action 1 de cet objectif en mobilisant **15,950 M€** du **FEDER**.

Objectif 2 : Développer la recherche

La proximité d'une recherche au meilleur niveau représente un atout considérable pour le développement économique. La région Bretagne se situe parmi les 5 et 6 premières régions françaises en terme de force de recherche publique ou privée.

Il est donc essentiel que la Bretagne sache à la fois conforter un socle de recherche large pour assurer son attractivité et ses capacités d'évolution et, en même temps, qu'elle sache valoriser ses points forts pour développer sa visibilité et son rayonnement.

Le contrat de projet permettra d'initier ou de conforter des grands projets, facilitant la structuration de la recherche régionale et lui donnant une visibilité nationale et internationale.

Actions retenues

Action 1 –

Développer des actions mutualisées au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université Européenne de Bretagne ».

L'internationalisation de la recherche sera recherchée par l'intégration des laboratoires dans les grands réseaux européens, l'accueil de chercheurs de haut niveau et le développement de pôles à visibilité internationale, en particulier dans le contexte de l'appui à des GIS thématiques.

La construction de cités internationales d'accueil de professeurs et d'étudiants étrangers participera à cette politique.

Le raccordement aux réseaux très haut débit par l'accès à RENATER quelle que soit l'implantation sur le territoire permettra la connexion de l'ensemble des chercheurs bretons à la communauté scientifique internationale

Action 2 –

Structurer la recherche autour de thématiques fortes et internationalement reconnues

Les projets retenus, très fortement structurants, rassembleront sur chaque thématique des chercheurs de plusieurs établissements et organismes le plus souvent répartis sur l'ensemble du territoire de la Région.

Les thématiques concerneront :

- les sciences et technologies de l'information, des télécommunications, de l'informatique et des mathématiques,
- l'environnement et le développement durable (en articulation avec l'agriculture dans le grand projet 2)
- les sciences de la vie et de la santé s'appuyant sur les dispositifs Cancéropôle et Ouest-Génopôle
- les sciences humaines et sociales
- les sciences liées à la mer (thème développé dans le **grand projet 4**)
- des projets transversaux structurants et transdisciplinaires.

Sélection des projets

Préalablement à la signature du présent CPER, les collectivités territoriales infra régionales concernées ont été sollicitées sur la base d'un plan de financement indicatif et à partir de listes de projets (jointes en annexe), identifiés à l'issue de discussions avec l'Etat et le Conseil Régional. Cette liste pourra être ajustée en fonction de l'assiette définitive des opérations et de la participation effective des collectivités locales et des fonds européens.

Les projets financés seront soumis aux règles d'expertise du Ministère de la recherche

Action 3 – Soutenir un volet culture scientifique, technique et industrielle

Cette action accompagnera la réflexion régionale de mise en réseau des actions et acteurs participant à la promotion et à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Il s'agira de soutenir les équipements structurants permettant la préservation et la mise en valeur du patrimoine scientifique, et de développer des outils de promotion et de diffusion de la culture scientifique en Bretagne : création d'expositions et d'animations permanentes et mobiles, exploitation de ces outils culturels scientifiques sur tout le territoire régional.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de brevets déposés par les inventeurs domiciliés en Bretagne ;
- Nombre et taux d'équipes labellisées en Bretagne
- Evolution de l'effectif de R&D

Articulation avec la politique non contractuelle concourant au même objectif

Les actions retenues seront coordonnées avec les autres financements d'appui à la recherche, à la valorisation de la recherche et à la culture scientifique et technique, gérés par l'Etat et la Région.

Articulation avec les programmes opérationnels

Il sera proposé d'appuyer cet objectif en mobilisant **38,4M€** de **FEDER** (auxquels s'ajoutent les financements prévus sur les thématiques liées à **l'agriculture** et à **la mer**).

<h2>Objectif 3 : Développer l'innovation et la compétitivité des PME</h2>
--

Plusieurs des grands secteurs industriels qui font la richesse de la Bretagne sont confrontés à une concurrence croissante sur les marchés internationaux et intérieurs (IAA, filière automobile, construction navale, électronique, télécommunications...).

La performance globale des PME, qui constituent l'essentiel du tissu industriel breton, dépend en grosse partie de leur capacité à mobiliser et intégrer les ressources disponibles dans leur environnement, qu'il s'agisse de ressources financières, technologiques ou humaines. L'objectif fixé sera donc à la fois d'améliorer le système régional d'innovation, mais aussi de leur apporter collectivement des ressources ciblées sur certains facteurs clés de compétitivité et de performance.

Actions retenues

Action 1 - Développer le système régional d'innovation

Le système régional d'innovation se compose de tous les instruments mis à la disposition des PME pour assurer leur développement par l'innovation, qu'il s'agisse de structures d'interface entre la recherche et les entreprises, de dispositifs d'aides, de conseil ou de ressources humaines.

Une analyse du dispositif actuel sera menée d'où découleront des actions d'amélioration et de suivi du système régional. Des actions de sensibilisation et d'appui technique aux entreprises seront en particulier développées.

Action 2 - Compétitivité et performance des PME

Les PME sont souvent mal armées pour faire face aux mutations économiques et technologiques et à la compétition mondiale.

L'objectif principal des actions soutenues à ce titre sera donc de donner à ces entreprises les moyens de se renforcer, d'augmenter leur compétitivité, et ainsi de s'adapter aux mutations en cours et de s'ouvrir au marché européen et mondial. Elles seront portées notamment par des structures de partenariat des entreprises, en accompagnement des pôles de compétitivité, dans le cadre des clusters ou des secteurs d'excellence : électronique et télécommunications, automobile et mécanique, santé et biotechnologies et services à contenu technologique

Il s'agira d'actions collectives qui porteront notamment sur les thèmes suivants :

- l'organisation interne et externe des entreprises notamment la constitution de réseaux d'entreprises
- l'utilisation des TIC et d'autres technologies clés
- l'intégration du développement durable dans la stratégie des entreprises ;
- l'intelligence économique
- l'accès aux grands programmes de recherche collaboratifs, notamment européens

Indicateurs de suivi :

- nombre d'actions collectives*
- nombre de PME impliquées dans les actions collectives

Articulation avec la politique non contractuelle concourant au même objectif

Les actions collectives menées dans le cadre du CPER seront mises en cohérence avec l'action menée avec la Région sur la coordination des réseaux de Bretagne Performance. Les actions interviendront également en complément de celles mises en œuvre dans le cadre des politiques de l'Etat en matière d'innovation, mais aussi de mutations économiques.

Articulation avec les programmes opérationnels

Il sera proposé d'appuyer les projets relevant des thématiques de cet objectif en mobilisant **17,9 M€** de **FEDER**.

Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service de l'économie régionale

Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 3 (en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	Autres	FSE
Objectif 1 : Renforcer l'offre de formation supérieure et améliorer la qualité de vie étudiante	199 166		89 833	30 628	59 255	15 950	3 500	-
	199 166	150	89 833	30 628	59 255	15 950	3 500	
<i>pour mémoire : pôle d'enseignement supérieur sur le végétal du grand projet 2</i>	pm 1224	142	pm GP2 pm 612	pm 187	pm 375	pm 50		
Objectif 2 : Développer la recherche	202 697		68 067	41 480	33 750	50 400	9 000	
	84 267	150	34 167	14 180	14 180	19 240	2 500	
	118 430	172-187-194	33 900	27 300	19 570	31 160	6 500	
<i>pour mémoire : pôle de biotechnologies animales du grand projet 2</i>	pm 4224	142	pm GP2 pm 1888	pm 868	pm 868	pm 600		
Objectif 3 : Développer l'innovation et la compétitivité des PME	84 200		5 400	36 100	24 800	17 900	-	
Développer le système régional d'innovation	72 600	172-187-194	2 100	32 800	24 800	12 900		
Compétitivité et performance des PME	11 600	127	3 300	3 300		5 000		
Total général GP 3	486 063		163 300	108 208	117 805	84 250	12 500	-

Les plans de financement des différentes opérations pourront être complétés par les Départements et les Agglomérations, ou d'autres collectivités, dans le cadre des conventions d'application du Contrat de projets.

Grand Projet 4 : Développer une politique maritime intégrée

La Bretagne présente, dans le domaine maritime, deux caractéristiques majeures : une économie maritime de premier plan, qui connaît des mutations importantes, et une recherche de haut niveau dans le domaine des sciences de la mer.

La conjonction d'une économie maritime forte mais dont la compétitivité doit être renforcée, et d'un potentiel unique en matière de recherche maritime doit inciter à multiplier les actions de valorisation et le développement de démarches innovantes.

L'objectif est aujourd'hui de renforcer les liens entre économie maritime et connaissances scientifiques.

Les ports de commerce constituent, d'autre part, un enjeu important pour le fonctionnement de l'économie régionale.

Sur la période 2007-2013, il sera nécessaire :

- d'achever les opérations engagées au titre du CPER 2000-2006
- d'engager de nouvelles opérations au titre du développement des ports régionaux
- d'assurer le maintien en état des installations (y compris mise aux normes environnementales)

Les financements mobilisés à ces fins le seront hors contrat de projets. La Région y consacrera le montant de la dotation de décentralisation de l'Etat, acté à hauteur de 1,5M€ par an, soit 10,5M€ sur la période 2007-2013, augmenté de ses lignes budgétaire habituelles.

Un montant de **6M€ de FEDER** est demandé dans le cadre de l'instruction du programme opérationnel.

Pour les trois ports de Brest, Lorient et Saint Malo, les collectivités concernées et les concessionnaires seront appelés en cofinancement des projets retenus.

Pour le port du Légué, une intervention sur crédits propres de la Région, à hauteur de 20% de la dépense subventionnable relative à l'activité « commerce », est proposée.

Objectif 1 : Valoriser les atouts de la Bretagne dans le domaine des sciences et techniques de la mer

Deux outils institutionnels fondamentaux sont à l'œuvre en Bretagne dont il convient de soutenir l'activité et le rayonnement :

D'une part, le GIS **Europôle Mer**, bâti sur l'ancien GIP constitué en 2004. Il s'agit d'une fédération des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de grands organismes de recherche situés à la pointe de la Bretagne, dans le but de constituer un pôle d'excellence favorisant la visibilité, l'attractivité des sciences marines et la coordination de ses membres.

Fondé sur le principe de mutualisation des moyens de recherche et des savoirs dans de nombreux domaines (molécules marines d'intérêt biotechnologique, environnement océanique profond et côtier...), il ouvre de considérables perspectives de développement en lien avec le secteur économique.

D'autre part le **pôle de compétitivité Mer-Bretagne** labellisé par le CIADT du 12 juillet 2005, qui met en réseau chercheurs, producteurs et formateurs liés à l'économie maritime sur des axes stratégiques

de développement. Ce pôle, à vocation mondiale, cherche à relier des secteurs en les transformant en réseaux d'excellence maritime sur les thématiques majeures : la sécurité et la sûreté maritimes, l'ingénierie, la maintenance et les services navals, l'exploitation des ressources énergétiques marines, l'exploitation des ressources biologiques marines (biotechnologies, pêche et aquaculture), l'environnement et le génie côtier.

Seront retenues des actions qui favoriseront l'interaction, la mutualisation et la rationalisation des interventions entre ces 2 structures.

Actions retenues

Dans le cadre du GIS Europôle mer :

- **Programmes de recherche** sur, notamment, la génomique et la « chimie bleue », les biotechnologies, l'écologie chimique, l'impact Changement Global – Ecosystèmes Marins,
- **Actions d'observation** : exploration et connaissance des grands fonds océaniques et développement des systèmes complexes d'observation, de mesure et d'intervention,
- **Promotion**, au sein du GIS Europôle Mer, du **transfert de connaissances** aux entreprises en lien étroit avec le Pôle de Compétitivité Mer Bretagne

Indicateurs de suivi :

- Nombre de PME et laboratoires associés aux projets financés
- Nombre d'actions collectives réalisées en partenariat avec des homologues étrangers
- Nombre d'actions de valorisation
- Nombre de thèses universitaires soutenues

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

Appels à projets de l'Agence Nationale pour la Recherche et des pôles de compétitivité initiés au plan national (ANR, AII, FCE)

Articulation avec les programmes opérationnels

Axe 3 du PO FEDER 2007/2013

Par souci de lisibilité, les crédits mobilisés, dans le cadre du contrat de projets, au titre de cette thématique maritime, sont comptabilisés dans le grand projet n°3. Néanmoins, ce volet recherche maritime peut être évalué globalement à près de 45M€ de montant de projets.

Objectif 2 :

Améliorer la compétitivité du secteur breton des produits de la mer

Les activités de pêche et d'aquaculture en Bretagne, outre leur poids économique, représentent un atout régional sur le plan de l'attractivité et de la culture locale, ainsi qu'un élément majeur de l'équilibre des activités sur le littoral.

Les mutations que connaît le secteur (des ressources limitées mais renouvelables, augmentation des charges d'exploitation et notamment du prix du gazole, mise sur le marché des produits...) nécessitent la mobilisation d'un partenariat actif entre l'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux, dans le cadre défini par la réglementation communautaire, afin qu'il fasse l'objet d'un accompagnement efficace et ciblé, autour des axes suivants :

Actions retenues

- **Modernisation des entreprises de pêche et d'aquaculture**, dans une perspective générale d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail, de la valorisation des productions, de consommation plus économe des ressources énergétiques, et de pêche responsable. Concernant la conchyliculture, les actions visant à l'insertion environnementale et les travaux de mises aux normes dans le cadre de la DCE seront plus particulièrement encouragés.

La pérennité des entreprises de pêche et d'aquaculture est une priorité régionale et les projets de première installation seront soutenus.

- **Investissements à terre**, avec la poursuite des actions dans les domaines de la **transformation** et de la **commercialisation**, dans un objectif de plus grande valorisation des produits et des co-produits.

De même que pour les entreprises de production, la modernisation sera soutenue dans le cadre de démarches globales d'amélioration de la sécurité, des conditions de travail, d'économie d'énergie et de mise aux normes environnementales dans le cadre de la DCE.

- **Equiperment des ports de pêche**, avec une priorité donnée :
 - à la mise aux normes environnementales des ports de pêche (centres de marée et aires de réparation navale pêche), notamment dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau
 - à la complémentarité des places et des outils portuaires, ainsi que des points de débarquement en vue d'une rationalisation des investissements
 - au développement des nouvelles technologies de d'information et de communication (NTIC) notamment pour la mise en réseau des halles à marée
 - au développement de la fonction logistique sur et à partir de la place portuaire

- Soutien aux **actions collectives** concourant à l'amélioration de la qualité et de l'hygiène, de la sécurité sur le lieu de travail, à la gestion durable des milieux et des ressources, à la valorisation des produits, à l'image et à l'attractivité des métiers...

Les outils de suivi et de prospective, ainsi que certains dispositifs d'accompagnement technique sont nécessaires à une orientation pertinente des actions et une réalisation efficace de ces projets collectifs. Enfin, un accompagnement des actions des organisations structurantes de la filière est un impératif reconnu.

Dans ce cadre, un soutien pourra être apporté à la réhabilitation du bassin de démonstration des chaluts à Lorient.

Indicateurs de suivi :

- Evolution du marché des produits de la pêche débarqués dans les ports de pêche bretons
- Evolution du nombre d'entreprises du secteur (flotte de pêche, commercialisation, aquaculture, transformation ...)
- Nombre de mises aux normes réalisées au sein des places portuaires et des établissements de traitement des produits de la mer

Articulation avec les programmes opérationnels PO FEP

Objectif 3 : Développer le secteur naval et nautique

Les importantes restructurations qui ont touché l'industrie navale du Grand Ouest (Bretagne, Cherbourg et Estuaire de la Loire), dans les années récentes, tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil, sous l'effet d'une concurrence accrue au niveau mondial, ont entraîné une spécialisation des sites bretons sur des produits de haute valeur ajoutée, notamment sur le marché des navires de plaisance et de l'équipement, secteur très concurrentiel.

Cette dynamique doit être confortée par une action sur les facteurs clés de compétitivité de la filière (formation des personnes, organisation collective des entreprises, infrastructures adaptées aux besoins, innovation, intelligence économique et stratégique...) afin d'aider à la structuration d'un système productif de dimension internationale.

Actions retenues

Ces actions collectives pourront notamment concerner :

- l'organisation interne et externe des entreprises,

- l'adaptation des ressources humaines aux évolutions technologiques ou économiques,
- l'appropriation de technologies nouvelles,
- le développement des stratégies d'entreprise en matière de propriété intellectuelle,
- l'accès aux grands marchés nationaux ou à l'export,
- l'ingénierie financière...

Indicateurs de suivi :

- Part des entreprises accompagnées par rapport à la cible
- Evolution du chiffre d'affaires des entreprises accompagnées

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

Projet d'espace métropolitain Loire Bretagne labellisé par l'Etat.

Articulation avec les programmes opérationnels

Axe 3 du PO FEDER 2007/2013

**Objectif 4 :
Encourager les projets liés à la gestion intégrée des zones côtières**

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), en cours d'expérimentation à plusieurs échelles en Bretagne, doit permettre de contribuer à l'objectif de développement durable des différents territoires littoraux par une intégration, à l'échelon le plus pertinent, de l'ensemble des intérêts des différents acteurs intervenant sur cet espace (acteurs socio-professionnels, monde associatif, collectivités territoriales, services de l'Etat, ...)

L'objectif de coordination des acteurs, que poursuit la méthode de gestion intégrée des zones côtières, devra prendre appui sur une connaissance approfondie des enjeux spécifiques au littoral et à la zone côtière.

Les financements mobilisés au titre de cet objectif iront au soutien d'actions visant à renforcer les moyens de connaissance des espaces côtiers, ainsi qu'à l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement des acteurs de la GIZC. Il sera nécessaire de soutenir également le développement et la pérennisation de projets à l'échelle des territoires.

Actions retenues

Mise en œuvre au plan régional du dispositif de gestion intégrée des zones côtières

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets ayant abouti à une charte ou à un plan d'action

Articulation avec les programmes opérationnels

Axe 3 du PO FEDER 2007/2013

Développer une politique maritime intégrée

Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 4 (en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités				
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	Autres	FSE	FEP
Objectif 1 : Valoriser les atouts de la Bretagne dans le domaine des sciences et techniques de la mer	pm 44865								
Pour mémoire : soutien au développement d'Europôle mer comptabilisé dans le grand projet 3	pm 14 230	150	pm 5610	pm 2730	pm 2730	pm 3160			
	pm 30 635	172-187-194	pm 9930	pm 4833	pm 4832	pm 8840	pm 2200		
Objectif 2 : améliorer la compétitivité du secteur breton des produits de la mer	88 000		11 000	19 000	32 200				25 800
A/ modernisation des entreprises de pêche et aquaculture (sécurité, conditions de travail, éco-énergie, pêche responsable)	16 000	154	2 000	3 000					6 000
B/ investissements à terre, transformation, commercialisation, valorisation	32 000	154	4 000	4 000					5 800
C/ équipement des ports de pêche (mises aux normes, rationaliser les points de débarquement)	32 000	154	4 000	10 500					10 000
D/ actions collectives (qualité, hygiène, sécurité, gestion milieux et ressources, valorisation)	8 000	154	1 000	1 500					4 000
Objectif 3 : développer le secteur naval et nautique dans le cadre de l'espace métropolitain Loire Bretagne	10 000		1 000	4 000		5 000			
Soutien aux actions collectives de la filière	10 000	127	1 000	4 000		5 000			
Objectif 4 : assurer le développement équilibré et durable du littoral breton par la connaissance et la gizc	2 000		350	650		1 000			
	2 000	112	350	650		1 000			
Total général GP 4	100 000		12 350	23 650	32 200	6 000	-	-	25 800

Les plans de financement des différentes opérations pourront être complétés par les Départements et les Agglomérations, ou d'autres collectivités, dans le cadre des conventions d'application du Contrat de projets.

Grand projet 5 : Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques

Ce grand projet se fixe pour objectif de poursuivre et d'amplifier la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne, en intégrant les objectifs de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000, afin d'atteindre partout les seuils de qualité exigés.

Pour atteindre au plus vite le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques, la Bretagne se doit de mettre en oeuvre une ambitieuse politique intégrée de gestion et de protection des eaux appuyée, au niveau territorial adapté, sur les outils de planification que constituent le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle des sous-ensembles hydrographiques.

Dans ce contexte, les objectifs de l'action publique sont :

- **de restaurer la qualité de l'eau** notamment par la lutte contre la pollution par les pesticides et les pollutions microbiologiques en zones littorales, contre les algues toxiques dans les plans d'eau et, au-delà, contre l'ensemble des phénomènes d'eutrophisation dus à des rejets excessifs en azote et en phosphore.
- **de renforcer la cohérence des politiques publiques** à l'échelle des bassins versants hydrographiques en s'appuyant sur la gouvernance locale, assurée en particulier par les SAGE. L'objectif de l'action publique dans le domaine de l'eau est de contribuer à l'établissement d'un développement régional durable conciliant la protection des ressources, le développement économique et l'aménagement du territoire. Pour ce faire des outils réglementaires et financiers adaptés devront être mis en place. L'association du public et la mobilisation des citoyens autour de cette ambition est également particulièrement importante.
- **de protéger les milieux aquatiques**, notamment à travers une amélioration de la morphologie de certains cours d'eau.
- **d'accorder une priorité à la prévention et à la résolution des contentieux européens** susceptibles d'avoir une incidence financière forte.

L'ensemble des mesures de reconquête de la qualité de l'eau s'appuiera sur les apports de la recherche scientifique relatifs aux milieux concernés, aux régimes hydrologiques et à la géologie.

Pour atteindre les objectifs en matière de gestion durable de l'eau, le CPER financera :

- La mise en place des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Les actions visant à atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau et le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques dans le cadre de contrats de bassins versants et de projets multi thématiques portés par les acteurs locaux. Ces actions pourront comprendre des opérations d'aménagement de l'espace concourant à réduire les transferts de pollutions.
- Les actions de coordination et les études de portée générale.

Objectif 1 :

Accompagner la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La couverture de l'ensemble de la Bretagne par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) doit constituer un objectif pour la bonne gouvernance de la question de l'eau. La mise en place des SAGE sera soutenue dans le cadre du CPER au travers de contrats de SAGE. En effet, le SAGE est le garant :

- d'une prise en compte des spécificités du territoire et de ses enjeux (environnementaux, sociaux et économiques) pour une bonne gestion locale de l'eau, de la source à la mer ;
- d'une cohérence de terrain entre mesures réglementaires et incitatives. Le SAGE peut constituer le cadre où une adaptation des mesures réglementaires pourrait être proposée, concernant notamment les excédents structurels ou le cas échéant la police de l'eau ;
- d'une solidarité entre les acteurs de territoire ;
- d'une participation de tous les publics.

Le CPER financera l'animation des SAGE ainsi que les études et l'ingénierie engagées sous la responsabilité des commissions locale de l'eau (CLE).

Au sein des territoires de SAGE, les actions de reconquête ou de préservation de la qualité de l'eau établies à l'échelle des bassins versants hydrographiques et portées par les acteurs locaux seront soumises à l'avis de la commission locale de l'eau. Le rôle de la CLE est ainsi renforcé, cette dernière devenant garante de la prise en compte du règlement et des préconisations du SAGE en s'assurant notamment de leurs bonnes articulations avec les mesures incitatives proposées.

Actions retenues

Financement de l'élaboration des SAGE, des études préalables, de l'animation des SAGE et du fonctionnement des Commissions Locales de l'Eau.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de contrats de SAGE signés
- Nombre de projets de territoires hydrographiques et de projets multi thématiques engagés au sein des SAGE

Objectif 2 :

Mettre en œuvre des projets au sein des bassins versants hydrographiques

Dans la logique de la Directive cadre sur l'eau (DCE), le CPER viendra en appui des projets élaborés au sein de bassins versants hydrographiques. Il s'agira de projets contribuant à l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques à l'horizon 2015 et, pour les bassins versants concernés par le contentieux « eaux brutes », à l'objectif à court terme de retour à la conformité des eaux sur le paramètre nitrates. Ces projets devront répondre aux orientations définies par le Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et par les SAGE lorsqu'ils existent. Ils seront projets menés dans un périmètre d'action ajusté à celui d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la cohérence des actions étant assurée par le SAGE lorsqu'il existe. Ils seront adaptés au contexte local et construits pour agir sur les facteurs de déclassement des masses d'eau et lever les risques de non atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau. Ils devront mobiliser tous les acteurs (collectivités, agriculteurs, associations, particuliers, industriels), être cohérents et complémentaires avec la réglementation appliquée sur les territoires.

Actions retenues dans le cadre des programmes de bassins versants

- **le soutien aux actions correctives de lutte contre les différentes formes de pollution, ponctuelles ou diffuses**, au moyen d'opérations d'aménagement de l'espace dans le cadre du **plan Breizh bocage** et de mesures agro-environnementales ;
- les **travaux de mise en conformité des stations d'épuration des eaux** en application de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) et de la DCE, et les réseaux de suivi de la qualité des eaux ;
- l'amélioration des conditions morphologiques des cours d'eau, incluant notamment la **restauration des ripisylves et des habitats piscicoles** (dont le programme poissons migrateurs en Bretagne) ;
- les investissements engagés en application du **Plan Végétal Environnement** ;
- les études permettant d'identifier les actions à mettre en œuvre localement ;
- **l'animation** des programmes de bassins versants ;
- les contrats de restauration et d'entretien de cours d'eau, qui pourront être inclus dans les programmes de bassins versants ;
- les actions de préservation des zones humides.

Indicateurs de suivi :

- Indicateurs de la qualité de l'eau (teneurs en éléments polluants).
- Nombre de contrats de bassins versants signés
- Breizh bocage : linéaire de talus créés et restaurés, linéaire de haies plantées
- DCE et Directive ERU : nombre d'ouvrages réalisés ;
- Nombre d'investissements financés dans le cadre du PVE
- Postes d'animateurs financés ;

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

Accompagnement par l'Agence de l'Eau d'actions engagées par des maîtres d'ouvrage autres que les structures porteuses de bassin versants, comme par exemple travaux relevant de la Directive ERU, investissements relatifs à l'épuration des collectivités de moins de 2000 équivalents habitants, à la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs et aux boues d'épuration.

Articulation avec les programmes opérationnels

FEADER axe 1, mesure 121B : Plan Végétal Environnement

FEADER axe 2, mesure 214C : MAE eau

FEADER axe 3, mesure 323B : talus et plantation de haies

Objectif 3 :

Coordonner les actions, évaluer les pratiques et financer les études de portée générale

Le CPER financera :

- **le suivi et l'évaluation de la politique de l'eau menée en Bretagne** ;
- les actions de **coordination entre les SAGE d'une part et les structures porteuses maîtres d'ouvrage des programmes de bassins versants d'autre part** ;
- les **études à caractère scientifique** nécessaires à l'amélioration de la qualité des masses d'eau, qui seront diffusées auprès de chaque maître d'ouvrage ;

- **l'évaluation des pratiques agricoles** à l'échelle de la Bretagne, réalisée dans la durée du CPER ;
- les **réseaux de mesure de la qualité des masses d'eau** ainsi que leur diffusion ;
- le suivi, la valorisation et la communication auprès de l'ensemble des acteurs sur la problématique des algues vertes.

Actions retenues

- Mise en place d'un réseau cohérent de mesure de la qualité de l'eau ;
- Évaluation des pratiques et de leurs incidences sur les milieux et la qualité de l'eau ;
- Développement du niveau de connaissances scientifiques et techniques requis pour la bonne atteinte des objectifs environnementaux ;
- Coordination technique des actions d'animation.

Indicateurs de suivi :

- Indicateurs de qualité de l'eau et des milieux ;
- Nombre d'études à caractère scientifique et technique financées ;
- Nombre d'études d'évaluation ;
- Actions de coordination engagées.

**Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et atteindre le bon état
écologique des milieux aquatiques**

**Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 5
(en K€)**

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	FEADER	FSE
Objectif 1 : accompagner la mise en œuvre des SAGE	13 900		3 250	4 900	5 750	0	0	0
Animation des SAGE, études, fonctionnement des CLE	13 900	AELB	3 250	4 900	5 750			0
Objectif 2 : Mettre en œuvre des projets au sein des bassins versants hydrographiques	178 850		70 700	41 900	36 900	0	29 350	0
Programmes de bassins versants dont Breizh bocage	126 700	154	18 550	41 900	36 900		29 350	
	52 150	AELB	52 150					
Objectif 3 : coordonner les actions, évaluer les pratiques et financer les études de portée générale	7 700		3 400	1 400	1 900	0	1 000	0
	7 700	AELB	3 400	1 400	1 900	0	1 000	0
Total général GP 5	200 450		77 350	48 200	44 550	0	30 350	0

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Grand projet 6 : Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer une gestion durable de l'air et des déchets

Présentation des principaux objectifs

La Bretagne, située en position de carrefour entre le nord et le sud de l'Europe, entre le continent et l'océan, constitue une zone biogéographique d'importance majeure dont il importe de préserver et de valoriser la biodiversité.

Du fait de la nature de son socle géologique et de l'existence de nombreuses rivières côtières ayant des délais de réaction très rapides aux variations pluviométriques, la Bretagne reste très exposée au risque d'inondations.

La situation énergétique spécifique de la Bretagne justifie d'un programme ambitieux sur la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Les objectifs du grand projet 6 sont:

1. **Accroître la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel**, en s'appuyant sur un réseau constitué de milieux naturels remarquables (Natura 2000, réserves naturelles, parcs naturels régionaux) ou plus ordinaires mais faisant partie de grands ensembles ou de corridors écologiques
2. **Réaliser les travaux de protection contre les inondations**, préconisés à la suite des études réalisées dans les secteurs prioritaires sensibles
3. **Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables** dans le cadre d'un plan climat régional
4. **Créer une dynamique d'éco responsabilité** tant au niveau de la production des biens et services que de la consommation ou encore des comportements et des modes de vie
5. **Améliorer et diffuser les connaissances régionales en matière d'environnement** au sens large notamment pour une meilleure évaluation des politiques publiques, **renforcer la formation des acteurs et la recherche-développement dans le domaine des déchets et de l'énergie.**

Objectif 1 :

Accroître la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel

Il s'agit d'une part d'agir pour la préservation et la bonne gestion de la «nature remarquable» et d'autre part de contribuer à améliorer la biodiversité dans les espaces de «nature ordinaire» qui sont pour certains soumis à de fortes pressions d'aménagement.

Ces actions sont identifiées dans le schéma du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale en faveur de la biodiversité et, des orientations régionales pour la gestion de la faune sauvage.

Actions retenues

- Elaboration et mise en œuvre d'**études**, animation des **plans de gestion** (notamment Natura 2000, réserves naturelles, contrats nature)
- Réalisation d'études et de travaux de génie écologique conduisant à l'amélioration de la biodiversité dans les sites naturels remarquables (notamment Natura 2000, réserves naturelles, contrats nature, parcs naturel régionaux)

- Renforcement des **connections écologiques** permettant en particulier la circulation des poissons migrateurs.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de documents d'objectifs Natura 2000 approuvés
- Nombre de réserves naturelles régionales réalisées
- Nombre d'opérations de génie écologique conduites
- Linéaire de cours d'eau rendus accessibles à la circulation des poissons migrateurs.

Articulation avec les programmes opérationnels

FEADER, axe 3, mesure 323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural.

FEDER, axe 4, développement durable et prévention des risques

<p>Objectif 2 : Réaliser les travaux de protection contre les inondations</p>

Suite aux inondations majeures de 2000-2001, un programme de lutte a été engagé en Bretagne (CIADT 2001) avec un ciblage prioritaire sur l'Odet, la Laïta, la Vilaine et l'Oust. Ce programme comprend un volet d'études hydrologiques et un volet de travaux (suppression de seuils, aménagement des lits majeurs, réalisations d'ouvrages de régulation ou de protection).

L'essentiel des études préliminaires étant achevé, il importe désormais d'engager ou de poursuivre les travaux d'une part sur les secteurs ayant fait l'objet d'un plan d'actions prioritaire inondation (PAPI de la basse vallée de la Vilaine, de la confluence Vilaine - Oust et de l'Odet), et d'autre part sur les autres bassins à fort risque.

Actions retenues

- Réalisation de travaux de lutte contre les inondations.

Indicateurs de suivi :

- Taux de réduction de l'aléa inondation

Articulation avec les programmes opérationnels

FEDER, axe 4, Développement durable et prévention des risques.

Objectif 3 : Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables

L'objectif de réduction de la production de gaz à effet de serre, responsable du risque de réchauffement climatique, se décline en Bretagne à travers un plan climat régional qui s'appuiera sur les orientations du Plan Energie pour la Bretagne.

La région peut valoriser ses ressources en énergies renouvelables (éolien, biomasse,...), en développant les compétences de l'amont à l'aval des filières, en accompagnant les projets et en organisant les sources d'approvisionnement.

L'action dans le domaine du logement et des bureaux permettra de réduire significativement les charges d'énergie (représentant près de la moitié des coûts énergétiques) notamment pour le logement social et de développer des savoir-faire assis sur les compétences locales (diversification de l'artisanat et du secteur du bâtiment, développement de productions non alimentaires en agriculture, production de biomatériaux.). Des actions spécifiques seront également menées pour réduire la facture énergétique des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie.

Dans le domaine des transports, les actions conduites contribueront à la réduction des coûts et à la diminution des émissions atmosphériques liées à l'usage des hydrocarbures. Des opérations pilotes favorisant les solutions alternatives au transport des marchandises par la route seront également engagées afin d'améliorer la compétitivité des entreprises (notamment agro alimentaires) et l'attractivité du territoire.

Actions retenues

- Incitation aux **économies d'énergie** et la maîtrise de la demande en électricité dans les bâtiments et les transports ainsi que dans l'ensemble des activités économiques, notamment pour les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la pêche
- Soutien au développement des **énergies renouvelables**,
 - dans les filières de biomasse (cultures énergétiques méthanisation, gazéification....) et en particulier le bois énergie
 - dans les filières éolienne, solaire et hydraulique, tant pour la production de chaleur que pour la production d'électricité
- Aide à l'organisation territoriale en matière d'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique (notamment à travers le relais des politiques de l'Etat, de l'ADEME et de la Région), aide à la structuration et à l'**animation des réseaux** de professionnels.

Indicateurs de suivi :

- Economies d'énergie et de gaz à effet de serre générées par les projets soutenus
- Accroissement de la production d'énergie d'origine renouvelable
- Evolution de la consommation d'énergie en Bretagne par produits
- Soutien aux investissements réalisés par secteur
- Nombre d'aides aux opérations exemplaires et projets de démonstration.
- Nombre d'études et d'actions d'accompagnement par thèmes ou filières
- Nombre de services infrarégionaux de conseil et d'animation sur l'énergie mis en place, dont Contrat d'Objectif Territoriale (COT), Bilan carbone, Conseil en Energie Partagé (CEP), Agence Locale de l'Energie (ALE), Ingénierie Energie au sein des Pays...
- Nombre de Plan de Déplacement Urbain (PDU) et de Plan de Déplacement des Entreprises (PDE) réalisés

Articulation avec les programmes opérationnels

FEADER, axe 1, mesure 123, mécanisation de la sylviculture.

FEDER, axe 4, développement durable et préventions des risques.

Objectif 4 : Créer une dynamique d'éco responsabilité

L'objectif est d'intensifier la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large. Ceci se traduira,

- dans le domaine des déchets, par des actions de prévention de la production des déchets industriels, de réemploi et de recyclage, de recherche de la maîtrise des coûts ou encore de gestion collective,
- dans le domaine de l'air, par des actions de réduction des sources fixes de pollution
- par le développement d'actions préventives et promotionnelles de consommation et de production responsable (développement d'écoproduits, promotion d'éco technologies ...)

Ces trois champs d'intervention complètent le Plan Climat Régional.. Sur ces champs, le Conseil régional soutiendra uniquement les actions relevant du Plan Régional d'Elimination des Déchets Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

L'Etat – ADEME, interviendra dans le domaine de la gestion collective des déchets des entreprises.

Actions retenues

- Amélioration de la gestion (notamment à travers des opérations collectives) et réduction des déchets des entreprises
- Soutien aux opérations de prévention des déchets (éco conception, réduction des emballages à la source, notamment pour les entreprises)
- Soutien aux pratiques d'éco responsabilité et de management environnemental des entreprises
- Réduction des émissions de polluants dans l'air
- Développement de l'éco consommation et du management environnemental dans les collectivités
- Accompagnement des collectivités locales pour mieux prendre en compte les questions relatives à l'énergie et l'environnement dans les projets d'urbanisme, notamment à travers les opérations les plus innovantes du dispositif Eco-FAUR.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations collectives
- Nombre d'entreprises et de collectivités bénéficiant d'un appui au management environnemental
- Evolution de la quantité et nocivité des déchets industriels banals et spéciaux produits, collectés et valorisés en Bretagne
- Nombre de filières de gestion des déchets industriels créées en Bretagne
- Evolution de l'indice de qualité en Bretagne (ATMO)
- Nombre d'adhérents identifiés dans les structures faisant la promotion des démarches coresponsables
- Nombre de projets innovants et exemplaires reconnus au sein de l'Eco-FAUR
- Nombre d'Approches Environnementales en Urbanisme (AEU) et de Contrats d'Objectif territoriaux (COT) engagés

Articulation avec les programmes opérationnels

FEDER, axe 4, Développement durable et prévention des risques

Objectif 5 :

Améliorer et diffuser les connaissances régionales sur l'environnement, contribuer à la formation des acteurs et soutenir la recherche développement

L'objectif est d'informer et sensibiliser les citoyens et les décideurs, tant publics que privés, sur l'ensemble des thèmes environnementaux, avec une priorité sur les thèmes de l'eau, du patrimoine naturel (en compatibilité avec le cadre du système d'information national sur la nature et les paysages), de l'énergie et des déchets et du développement durable. Il s'agit aussi de mettre à leur disposition l'état des connaissances sur ces sujets.

Plusieurs moyens seront mobilisés : le renforcement du groupement d'intérêt public «Bretagne-Environnement», l'action du Conservatoire botanique national de Brest en matière de données sur la flore, le réseau de surveillance de la faune et de la flore marine REBENT, porté par l'IFREMER dans le domaine du littoral, l'appui du réseau des Espaces Info Energie (EIE). Enfin, sur les thèmes de l'énergie et des déchets, l'action sera complétée par un soutien à la recherche/développement en matière de produits et d'équipements nouveaux visant à mieux positionner les entreprises bretonnes sur les marchés d'aujourd'hui et de demain.

Actions retenues

- Renforcement du GIP «Bretagne-Environnement» et des observatoires thématiques (notamment eau, patrimoine naturel, déchets, énergie)
- Soutien au conservatoire botanique national de Brest
- Appui au réseau REBENT
- Inventaire et atlas des paysages bretons
- Actions de communication, de conseil, d'information et de sensibilisation dans le domaine des déchets et de l'énergie (EIE)
- Actions de recherche/développement dans le domaine des déchets et de l'énergie.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de consultations du site Internet Bretagne-Environnement
- Nombre d'observatoires thématiques réalisés au sein de Bretagne-Environnement
- Nombre d'atlas du paysage réalisés
- Nombre d'opérations de communication et de formation réalisées
- Nombre de programmes de recherche soutenus.

Articulation avec les programmes opérationnels

FEDER, axe 4, Développement Durable et Prévention des risques

Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer une gestion durable de l'air et des déchets

Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 6 (en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	FEADER	FSE
Objectif 1 : Accroître la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel	22506		6356	7350		4200	4600	
- Elaboration mise en œuvre contrats d'objectifs Natura 2000	6741	153	2141				4600	
- Contrats Nature	2100	153	0	1400		700		
- Infrastructures écologiques, Chartes des Parcs naturels, réserves naturelles	8365	153	1715	4550		2100		
- Connexions écologiques (poissons migrateurs)	5300	Agence Eau	2500	1400		1400		
Objectif 2 : Réaliser les travaux de protection contre les inondations	23250		9000	1250	7000	6000	0	0
- Travaux de lutte contre les inondations	20250	181	6000	1250	7000	6000		
	3000	Fonds Barnier	3000					
Objectif 3 : Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables	54330		15750	13880	10600	13650	450	0
- Améliorer l'efficacité énergétique (tous secteurs)	18750	ADEME	5350	5000	3500	4900		
	30000	ADEME	8600	8000	6400	7000		
- Développer des énergies nouvelles et renouvelables dont développement de la filière Bois énergie	850	MAP 149	400	PM 8000 regroupés avec montant ci-dessus			450	
- Promouvoir les approches globales et territoriales liées à l'énergie	4730	ADEME	1400	880	700	1750		
Objectif 4 : Créer une dynamique d'éco responsabilité	9730		2940	2940	700	3150	0	0
- Améliorer la gestion et la réduction des déchets des entreprises	2800	ADEME	1050	1050		700		
- Améliorer la qualité de l'air (sources fixes)	1050	ADEME	350	350		350		
- Développer l'écoconception et l'écoconsommation, le management environnemental et les autres approches transversales	5880	ADEME	1540	1540	700	2100		
Objectif 5 : Améliorer et diffuser les connaissances régionales sur l'environnement, contribuer à la formation des acteurs et soutenir la recherche développement	20674		6104	8610	1540	4420		
Pour mémoire : Améliorer les connaissances régionales, développement durable comptabilisé dans le grand projet 3	pm 2750	172-187-194	pm 1750	(cf. GP3)		pm 1000		
- Observatoire du patrimoine naturel et Bretagne environnement	4004	153	504	2100		1400		
- Conservatoire botanique	2170	153	980	490		700		
- Rebut	2100	Agence eau	700	700		700		
- Inventaire des paysages	350	153	210	140				
- Connaissances, surveillance et observatoire qualité air	2310	ADEME	630	630	700	350		
- Observatoires régionaux des déchets et de l'énergie	1820	ADEME	560	560	280	420		
- Communication, conseil, information et formation (énergie et déchets)	6860	ADEME	2520	3640	280	420		
- Soutien recherche et développement (énergie et déchets) *	1060	ADEME		350	280	430		
Total général GP 6	130490		40150	34030	19840	31420	5050	
		dont total ADEME	22000					
		dont total Agence Eau	3200					

* la contribution de l'ADEME sera définie au cas par cas dans le cadre des programmes régionaux

Grand Projet 7 : Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques

Ce projet regroupe 5 objectifs :

- Assurer, via le GREF Bretagne et en lien avec les travaux d'observations locales et sectorielles, une fonction de veille, d'observation et d'analyse des mutations économiques, sociales et démographiques et de l'ensemble de la relation emploi – formation.
- Inciter les entreprises à anticiper les mutations économiques et accompagner ces mutations
- Sécuriser les parcours professionnels et développer les compétences pour mieux faciliter les reclassements professionnels ou les reprises d'activité
- Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait entre les hommes et les femmes et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes
- Développer et conforter l'offre de formation pour permettre au territoire de chaque Maison de la Formation et chaque Maison de l'Emploi de bénéficier de services de formation de proximité et ouvrir au plus grand nombre les services d'hébergement et de restauration des centres AFPA – Développer la formation à distance

Dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi-Formation, d'une part, et du Projet Académique, d'autre part, l'Etat et la Région s'engagent aussi à développer dans l'ensemble des lycées de Bretagne des actions définies dans une convention hors CPER qui porte sur les quatre axes majeurs de progrès suivants :

- l'ouverture sur le monde
- les technologies de l'information et de la communication
- l'égalité des chances
- la connaissance des métiers avec l'actualisation du site Nadoz

Objectif 1 :

Assurer via le GREF Bretagne et en lien avec les travaux d'observations locales et sectorielles une fonction de veille, d'observation et d'analyse des mutations économiques, sociales et démographiques et de l'ensemble de la relation emploi – formation.

Actions retenues

- Financement du GIP Relation Emploi Formation (**GREF**) Bretagne pour la mise en œuvre des missions et actions décidées dans le cadre de la convention d'application du présent CPER
- Financement et travaux particuliers d'observations locales et sectorielles en complémentarité des travaux régionaux et en lien avec les maisons de l'emploi, les maisons de la formation et les contrats d'objectifs
- Animation et secrétariat CCREFP

Par ailleurs, dans le cadre d'un protocole Etat-Région spécifique sur le sport, le GREF pourra voir ses missions élargies aux prestations d'emploi et de formation dans le domaine du sport.

Indicateurs de suivi :

- Programme annuel d'actions et bilan d'activité du GREF Bretagne
- Nombre d'actions financées et bilan des actions mises en œuvre au niveau local et sectoriel

Articulation avec les programmes opérationnels

FSE Axe 1 : *adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques*

Action 1 : anticiper et gérer les mutations économiques.

Objectif 2 :

Inciter les entreprises à anticiper les mutations économiques et accompagner ces mutations

Actions retenues

- Actions engagées par l'Association Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (**ARACT**) en matière notamment de santé au travail et de gestion des emplois et des compétences, de gestion des âges et d'accompagnement des mutations économiques, technologiques ou organisationnelles
- Actions engagées dans les entreprises pour accompagner les processus de changement dans les organisations du travail, les actions d'amélioration de la qualité du travail et d'anticipation des mutations économiques

Indicateurs de suivi :

- Plan d'action annuel de l'ARACT et bilan d'exécution
- Nombre et type d'actions engagées dans les entreprises et effectifs concernés

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

- Dispositif Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) : aide au conseil Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- FNE (Fonds National pour l'Emploi) adaptation
- Mesures favorisant le dialogue social

Articulation avec les programmes opérationnels

FSE - Axe 1 : *mutations économiques*

Objectif 3 :

Sécuriser les parcours professionnels et développer les compétences pour mieux faciliter les reclassements professionnels ou les reprises d'activité

Actions retenues

- Actions favorisant le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (**VAE**)
- Actions individuelles d'adaptation, de développement des compétences et d'appui au reclassement ou à la reprise d'activité, via les Ateliers de Savoirs Fondamentaux (**ASF**) et les ateliers pédagogiques personnalisés (**APP**), et actions d'accompagnement formation à la création, à la transmission ou à la reprise d'entreprise

- Actions territoriales permettant de faciliter le reclassement des salariés licenciés pour motif économique : soutien aux dispositifs innovants – évaluation des compétences territoriales ou individuelles
- Actions d'adaptation des compétences permettant d'éviter ou de limiter les licenciements des plus fragiles en raison de leur faible niveau de qualification ou de leur âge
- Actions d'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Indicateurs (annuels) de suivi :

- VAE : indicateurs précisés par le COM VAE
- Nombre d'actions territoriales mises en œuvre - nombre de personnes concernées – nombre de personnes reclassées
- Nombre d'actions individuelles d'évaluation et d'adaptation ou de développement des compétences mises en œuvre et suivi de trajectoires

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

- Développement de la VAE
- FNE adaptation
- Dispositif IRIL
- Mutations économiques

Articulation avec les programmes opérationnels

FSE Axe 1 : mutations VAE – création et reprise d'entreprises

Objectif 4 :

Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes

Actions retenues

Il s'agit d'actions mises en œuvre dans le cadre des **Maisons de l'Emploi et des Maisons de la Formation Professionnelle** ou en partenariat avec celles-ci :

1- Egalité professionnelle

- Actions permettant de développer la mixité des emplois et des formations, ainsi que la qualité des emplois
- Actions favorisant le retour à l'emploi des femmes ayant interrompu leur activité professionnelle

2- Accès à l'emploi des jeunes

Actions destinées à favoriser le premier emploi des jeunes :

- Financement de forums emploi ou d'autres initiatives facilitant la rencontre directe employeurs – jeunes autour d'offres d'emploi
- Aide à la réorientation des jeunes universitaires et à l'accès à une formation professionnalisante

Indicateurs de suivi (annuels) :

- Nombre d'actions mises en œuvre pour favoriser la mixité et la qualité des emplois
- Nombre d'actions mises en œuvre pour favoriser le retour à l'emploi des femmes
- Nombre de forums emploi organisés et nombre de mises en relation positives
- Nombre de jeunes étudiants ayant bénéficié d'un appui spécifique

De manière transversale, mesure de l'impact des actions mises en œuvre

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

Le grand projet 7 s'articule avec l'ensemble des mesures facilitant l'accès et le retour à l'emploi.

Articulation avec les programmes opérationnels

FSE Axe 2 : Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Action 1 : Modernisation du Service Public de l'Emploi

Action 2: Améliorer et développer l'accès et la participation durable au marché du travail

Objectif 5 :

Développer et conforter l'offre de formation pour permettre au territoire de chaque Maison de la Formation et chaque Maison de l'Emploi de bénéficier de services de formation de proximité et ouvrir au plus grand nombre les services d'hébergement et de restauration des centres AFPA – Développer la formation à distance

Actions retenues

- Extension à tous les pays du réseau des APP et ASF par création de nouveaux ateliers et d'antennes
- Equipement de nouveaux sites P@T (Points d'Accès à la Téléformation)
- Investissement dans les centres AFPA

Indicateurs de suivi (annuels) :

- Nombre de centres APP et ASF ou d'antennes ouvertes
- Investissements réalisés dans les P@T
- Investissements réalisés dans les centres AFPA

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

Contrat de progrès Etat - AFPA

Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques

Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 7 (en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	FEADER	FSE
Objectif 1 : Assurer via le GREF Bretagne et en lien avec les observatoires locaux et sectoriels une fonction de veille, d'observation et d'analyse des mutations économiques, sociales et démographiques et de l'ensemble de la relation-formation	12 310		6 060	6 250	0	0	0	11 900
animation et secrétariat CCREFP	250	103	250	0				
- Observatoires locaux et sectoriels	12 060	103	5 810	6 250				
Objectif 2 : Inciter les entreprises à anticiper les mutations économiques et accompagner ces mutations	4 600		2 740	1 860	0	0	0	
- ARACT	2 400	103	1 200	1 200				
- Aide au processus de changement dans les entreprises	2 200	103	1 540	660				
Objectif 3 : Sécuriser les parcours professionnels et développer les compétences pour mieux faciliter les reclassements professionnels ou les reprises d'activité	31 850		7 730	10 620	0	0	0	14 500
- Actions favorisant le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	6 100	103	1 200	2 000				2 900
- Actions individuelles d'adaptation, de développement des compétences et d'appui au reclassement ou à la reprise d'activité via les ateliers de savoirs fondamentaux et des ateliers pédagogiques personnalisés et actions d'accompagnement formation, à la création, à la transmission ou à la reprise d'entreprises	22 950	103	4 850	6 500				11 600
- Actions territoriales permettant de faciliter le reclassement des salariés licenciés pour motif économique : soutien aux dispositifs innovants - évaluation des compétences territoriales ou individuelles	2 800	103	1 680	1 120				
développement de l'économie sociale et solidaire		103	0	1 000				
Objectif 4 : Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait entre les hommes et les femmes et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes	9 540		2 820	2 820	0	0	0	3 900
- Egalité professionnelle	3 520	102	1 410	1 410				700
- Accès à l'emploi des jeunes	6 020	102	1 410	1 410				3 200
Objectif 5 : Développer et conforter l'offre de formation pour permettre au territoire de chaque Maison de la formation et chaque Maison de l'emploi de bénéficier de services de formation de proximité et ouvrir au plus grand nombre les services d'hébergement et de restauration des centres AFPA - développer la formation à distance	4 050		3 150	950	0	0	0	0
- AFPA	4 050	103	3 150	900				
- APP- ASF-FOAD		103	0,00	50				
Total grand projet 7	62 350		22 500	22 500	0	0	0	30 300

Les plans de financement des différentes opérations pourront être complétés par les Départements et les Agglomérations, ou d'autres collectivités, dans le cadre des conventions d'application du Contrat de projets.

Grand projet 8 : Conforter le rayonnement international des territoires bretons

L'armature métropolitaine et urbaine de la Bretagne est un des atouts essentiels de son attractivité. Elle doit être confortée comme un facteur de la compétitivité territoriale européenne dans laquelle notre région doit se situer en bonne place.

En complément des projets qui concourent à l'accessibilité de la Bretagne (grand projet n°1) et du volet enseignement supérieur et recherche, pilier du rayonnement international breton (grand projet n°3), il est important de soutenir le développement de fonctions métropolitaines supérieures dans les villes bretonnes, pour les hisser au niveau des critères européens.

La structuration métropolitaine de la Bretagne repose notamment sur le développement de « l'espace métropolitain Loire Bretagne », auquel participent les agglomérations de Rennes et de Brest. Mais pour bénéficier pleinement à l'ensemble du territoire breton, cette structuration métropolitaine doit être relayée par le renforcement du rayonnement de l'armature urbaine bretonne, incluant les villes moyennes.

RENNES se distingue des autres capitales régionales par sa situation géographique très excentrée à l'Est de la région. BREST, la deuxième métropole de Bretagne, à l'extrême ouest, est de plus en plus éloignée des courants d'échanges européens.

Dans le cadre du présent grand projet, l'Etat et la Région, avec le concours de crédits du FEDER, s'engagent sur le financement de plusieurs grands projets d'aménagement, d'équipements culturels ou de développement d'infrastructures de déplacement.

Hors contrat de projets, une convention spécifique pour le développement de grands équipements sportifs sera signée. Elle retiendra deux projets d'intérêt national : le vélodrome couvert à Lorient et le stade couvert d'athlétisme, à Bruz-Kerlann. Elle mobilisera globalement 10M€, répartis à parité entre l'Etat (Centre National pour le Développement du Sport, CNDS) et la Région, dans le cadre de sa politique sportive.

Objectif 1 : Développer de grands projets d'aménagement et d'équipements métropolitains

Les objectifs du présent grand projet 8 sont d'apporter l'appui nécessaire aux projets urbains des agglomérations bretonnes afin d'étendre leur rayonnement, et de rééquilibrer les fonctions métropolitaines de Brest au profit de la Bretagne occidentale.

Le contrat de projets retient prioritairement les actions suivantes :

Promouvoir de grands équipements métropolitains à vocation internationale et des équipements à vocation régionale confortant l'armature urbaine bretonne

L'inscription de Rennes dans de nombreux réseaux européens, la présence de filières et d'acteurs de dimension internationale (pôles de compétitivité ...), une image dynamique, liée notamment au rayonnement de sa vie culturelle, entraînent des besoins spécifiques en matière d'équipements.

Actions retenues :

Le centre de congrès

Le soutien et la valorisation de la recherche nécessitent la mise en place de structures d'accueil adéquates. En complément de la cité internationale (cf. **grand projet 3**), qui permettra l'accueil de nombreux chercheurs en courts séjours sur l'agglomération, les conditions pour l'organisation de colloques scientifiques sont à développer.

L'auditorium de la cité de la musique

Cet « auditorium régional » s'inscrira dans le cadre de la création d'une cité de la musique implantée dans le quartier du *Blosne*, en liaison avec une opération de requalification urbaine. Elle offrira non seulement les prestations d'une salle de concerts ouverte au lyrique, au classique et aux musiques plus contemporaines, mais constituera également un lieu de rencontres entre artistes et interprètes, publics, élèves et étudiants, ouvert sur le quartier et sur les actions culturelles intégrées au contrat urbain de cohésion sociale.

La cité de la musique intègrera le conservatoire régional de Région.

Outre ces projets métropolitains, quatre autres projets d'intérêt régional ont été identifiés :

- le projet d'académie des arts sacrés à Sainte Anne d'Auray
- le projet de salle des musiques actuelles à Saint Brieuc
- le projet d'aménagement du Péristyle à Lorient
- le projet d'extension du centre Equinoxe à Saint Brieuc

Hors CPER, l'Etat et le Conseil régional conviennent de soutenir l'extension et la restructuration des locaux de l'école d'architecture de Rennes.

Conforter Brest dans son rôle de métropole du Ponant

BREST possède déjà, outre une Histoire prestigieuse liée à la Marine française, des atouts avec la présence de « poids lourds » de l'industrie et de la recherche liés au domaine maritime (cf le grand projet 3), complétés par un outil de rayonnement en réseaux (Brest-technopoles).

Les mutations sociales, économiques (liées notamment aux restructurations de la Défense), et spatiales de la cité doivent être accompagnées, afin d'aboutir à un renforcement des synergies territoriales à différentes échelles. En effet, la vocation métropolitaine de Brest doit être confortée, à la fois en tant que « tête de pont » du réseau des villes de Bretagne occidentale (Lannion, Morlaix, Brest, Quimper), mais aussi dans le cadre de l'espace métropolitain Loire Bretagne (Rennes, Nantes, Angers, Brest), qui conduit une démarche de projet, déjà soutenue par l'Etat.

Le rayonnement brestois doit également se manifester sur le plan culturel, notamment en renforçant les liens entre création, diffusion et enseignement supérieur artistiques.

La métropole doit également offrir l'accès le plus large et le plus moderne à toutes les formes de savoir.

Actions retenues

« Grand Projet Rive Droite » :

- Créer un nouveau quartier multifonctions de centre ville en aménageant la friche militaire des Capucins
- Créer une médiathèque

Hors CPER, l'Etat et la Région conviennent de soutenir la création d'un pôle d'arts plastiques à Brest (plateau des Capucins), avec notamment la réimplantation de l'école des Beaux-Arts

Indicateurs de suivi

Liés au phasage des différentes actions :

- délais d'approbation du périmètre et du programme de la ZAC des Capucins
- commercialisation de logements sur la ZAC des Capucins
- Nombre d'étudiants et artistes accueillis sur le pôle d'art contemporain des Capucins

Articulation avec les politiques non contractuelles concourant au même objectif

L'Etat, au travers de l'ANRU, a décidé de consacrer 500M€ par an, de 2004 à 2013 à la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine

Une Opération de renouvellement urbain est conduite sur le quartier de Recouvrance en lien avec celui des Capucins.

Le siège du Pôle de compétitivité mer s'est implanté à Brest

Articulation avec les programmes opérationnels

FEDER : axe 1 : *Une région européenne accessible et attractive pour un développement équilibré et durable de la Bretagne*

Indicateurs de suivi

- Approbation du programme du centre des congrès
- Démarrage des travaux
- Désignation de l'exploitant du centre des congrès
- Démarrage des travaux de la cité de la musique
- Bilan annuel d'activités de la salle musicale

Articulation avec les programmes opérationnels

FEDER axe 1 : *Une région européenne accessible et attractive pour un développement équilibré et durable de la Bretagne*

Objectif 2 :

Promouvoir le développement et l'utilisation des transports collectifs urbains

En prolongement du **grand projet 1** pour l'accessibilité et l'attractivité de la Bretagne, il s'agit de soutenir les projets des villes favorisant les transports alternatifs à la voiture.

Le contrat retient prioritairement les projets de transport en commun en site propre de Rennes et de Brest :

- Etudes du métro et réalisation de la dorsale Est-Ouest à Rennes
- Etudes et travaux du tramway à Brest

Par ailleurs le contrat identifie les projets de quatre autres agglomérations, à Lorient, Saint Briec, Vannes et Saint Malo, sous réserve qu'ils répondent aux critères d'éligibilité définis par l'Etat.

Actions retenues

- Participer au financement des opérations validées de Rennes et de Brest
- Aider les autres projets de transports collectifs urbains en site propre

Indicateurs de suivi

- délai d'approbation du projet de tramway
- démarrage des travaux du tramway sur le plateau des Capucins
- nombre de passagers transportés par les TCSP aidés

Conforter le rayonnement international des territoires bretons

Maquette récapitulative, ensemble du Grand projet 8 (en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	FEADER	FSE
Objectif 1 : Développer de grands projets d'aménagement métropolitains	183 500		26 500	26 500		16 500		
	35 000	212	4 500	4 500		12 000		
	60 000	131	5 000	15 000				
	49 000	112	7 000	7 000		4 500		
	39 500	122	10 000	PM 500 hors CPER				
Objectif 2 : Promouvoir le développement et l'utilisation des transports collectifs urbains	77 000		12 000	12 000		17 000		
	77 000	226	12 000	12 000		17 000		
Total général GP 8	260 500		38 500	38 500		33 500		

Les plans de financement des différentes opérations pourront être complétés par les Départements et les Agglomérations, ou d'autres collectivités, dans le cadre des conventions d'application du Contrat de projets.

Volet territorial

Présentation des principaux objectifs

L'action menée par l'Etat et le Conseil régional au cours du CPER 2000-2006 a favorisé la constitution de 21 Pays couvrant la totalité du territoire régional. L'émergence de ces Pays a été accompagnée par la signature de 21 contrats de Pays et de 5 contrats d'Agglomération.

Ces contrats territoriaux ont amené l'ensemble du territoire régional à un niveau d'équipement et de service à la population significatif.

Néanmoins, les évolutions démographiques, les mutations économiques et industrielles et les nouveaux modes de vie constatés ou susceptibles de se développer sur la période 2007-2013 exigent de préparer une nouvelle adaptation des territoires pour améliorer leur attractivité et le développement durable de leur compétitivité.

L'Etat et les collectivités locales intéressées étudieront donc, en articulation avec les politiques nationales, régionales et infra régionales, le cas échéant, la mise en place d'une nouvelle génération de conventions territoriales. Les îles et les territoires fragiles du Centre Bretagne y trouveront toute leur place. Ces conventions seront orientées prioritairement vers les thématiques suivantes :

- Les projets de **développement durable des îles**
- L'élaboration d'**agenda 21** et de démarches prospectives
- Les projets de **Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)** et de **gestion intégrée des zones rurales**
- **le développement numérique des territoires**, notamment s'agissant du développement de l'accès au haut et très haut débit, en expérimentant des technologies alternatives, et de l'expérimentation de services innovants à la population par recours aux TIC
- **L'amélioration de la réponse aux besoins des personnes fragilisées par le handicap ou l'âge**. Il s'agit de conduire des opérations d'investissement visant à améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées très dépendantes par la reconversion de structures hospitalières.

Les conventions pourront être conclues d'ici la fin de l'année 2007 et prendront fin au plus tard en 2013, pour coïncider avec la période d'exécution du présent contrat de projets.

Le financement régional de l'ensemble des projets sera assuré dans le cadre des contrats de Pays passés par la Région et de ses politiques sectorielles existantes. Les conventions territoriales pourront intégrer ces financements dans la limite de leurs recouvrements avec les thématiques concernées.

Articulation avec les grands projets du CPER et les axes des fonds européens

Ces conventions pourront faire appel aux financements de certains grands projets du CPER et s'articuler avec les projets retenus au titre des programmes cofinancés par les crédits européens.

Sont notamment concernés :

- le **grand projet 4** du CPER et l'**axe 3 du FEDER** « Mettre en œuvre une gestion intégrée du littoral »
- le **grand projet 6** du CPER et l'**axe 4 du FEDER** « Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique »
- **L'axe 4 du FEADER (LEADER)**
- **l'axe 2 du FEDER** « Faire de toute la Bretagne une région à haut débit »

Volet territorial pour une région activement solidaire de ses îles, du centre Bretagne et de ses territoires les plus fragiles

Maquette récapitulative, ensemble du volet territorial(en K€)

Actions	TOTAL	Etat		Conseil régional	Autres financements sollicités			
		Prog	Montant		Autres collectivités	FEDER	FEADER	FSE
	53 792		44 221	0	0	0	0	0
	19 142	157	9 571	0				
	34 650	112	34 650	pour mémoire				
	Le financement régional sera assuré dans le cadre des contrats de Pays précédemment signés							
Total général Volet territorial	53 792		44 221	0	0	0	0	0

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

REGLES GENERALES

Le présent contrat porte sur la période 2007-2013 inclus. Il pourra faire l'objet d'ajustements annuels qui ne pourront modifier l'économie générale du contrat. Une révision à mi-parcours pourra être proposée par les partenaires au vu des bilans annuels de réalisation du contrat.

Le contrat de projets définit les actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener conjointement par voie contractuelle : ces actions doivent être conformes aux législations et réglementations nationales et communautaires en vigueur.

Résiliation : la modification substantielle ou la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière du Conseil régional et fera l'objet d'une saisine transmise par le Préfet de région à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT).

Litiges : Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif territorialement compétent au lieu de signature du présent contrat.

MODALITES FINANCIERES D'EXECUTION DU CONTRAT

Les engagements financiers pris par l'Etat et la région sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat et, leurs budgets respectifs pour la Région.

Dans le cadre des dotations versées, ils bénéficient de l'affectation prioritaire des crédits de l'Etat et de la Région.

Un examen de l'exécution financière du contrat sur la base des dossiers programmés sera effectué annuellement. Les opérations qui n'auront pas été engagées à hauteur d'au moins 10% du montant prévu dans les derniers 18 mois pourront être retirées du champ du CPER et éventuellement remplacées par d'autres opérations prêtes à démarrer.

CONVENTIONS D'APPLICATIONS

Pour l'exécution de chaque grand projet, des conventions d'application seront établies et signées par tous les co-financeurs concernés. Elles détailleront les modalités d'intervention de chaque cosignataire.

Elles préciseront, notamment, les indicateurs nationaux, et le cas échéant régionaux, pour l'évaluation et le suivi des projets.

Des conventions particulières pourront être signées pour certains projets particuliers.

DISPOSITIF DE SUIVI

Pour répondre à la demande convergente des grands partenaires institutionnels, à l'exigence de transparence du Parlement, il a été décidé d'adopter des modalités de gestion de suivi et d'évaluation plus formalisées et plus systématiques que pour les précédents contrats de plan.

MODALITES DE GESTION ET DE PROGRAMMATION

Le suivi du CPER sera assuré par le dispositif PRESAGE. Les partenaires fourniront les éléments nécessaires à son utilisation.

Des formations à l'utilisation de cet outil seront dispensées par les services de l'Etat.

L'inscription directe des autres cofinanceurs dans le dispositif de suivi Présage sera précisée dans les conventions d'application de chaque grand projet.

La programmation des opérations devra se faire conjointement entre l'Etat et le Conseil Régional. L'accord devra être explicite et la programmation dans PRESAGE devra faire référence à une date unique.

Les modalités de mise en œuvre de cette obligation seront définies de manière collégiale.

Les opérations financées par des crédits contractualisées des régions ou d'autres collectivités, mais non co-financées par l'Etat devront faire l'objet d'un suivi au même titre que l'ensemble du CPER.

MODALITES DE SUIVI

Un comité de suivi sera institué, il sera présidé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil régional. Il se réunira au moins deux fois par an, un mois avant les réunions du groupe d'Etudes et de suivi des contrats de Projets Etat Région (GESPER) auquel il présentera, le cas échéant, des propositions d'ajustement.

Ce comité validera dès 2007, puis à chaque réunion, un état prévisionnel des opérations devant faire l'objet d'un engagement dans les 2 années suivantes, avec leur échéancier. Il produira un rapport qui sera adressé au GESPER qui évaluera le déroulement du contrat par rapport aux objectifs initialement prévus.

EVALUATION

LES OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'évaluation vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du contrat de projets au regard des caractéristiques et enjeux des territoires et des objectifs fixés aux niveaux européen, national et régional.

Elle permet de formuler des analyses et des recommandations utiles au pilotage des programmes, à leur adaptation, à leur révision et à la préparation des programmes suivants et à ce titre doit être articulée au suivi des programmes et permettre la valorisation des rapports annuels.

Elle contribue à donner plus de cohérence à l'action publique et à mobiliser tous ses acteurs.

Elle doit être mise en regard de la situation initiale de la région définie dans le cadre du diagnostic territorial et de la neutralité carbone.

Elle doit être réalisée en externe et porte sur la dimension stratégique (atteinte des objectifs) ou opérationnelle d'un programme (avancement financier, fonctionnement administratif, animation etc.)

Les méthodes doivent être harmonisées entre les CPER et PO, afin de consolider les résultats et la culture commune des services (l'utilisation de Présage pour les deux programmes y contribuera).

Les travaux d'évaluation doivent être davantage diffusés pour favoriser la transparence de l'action publique et participer au débat public.

CHAMP DE L'ÉVALUATION

Les évaluations sont définies dans le cadre d'un plan prévisionnel d'évaluation établi pour l'ensemble de la période 2007-2013, et actualisé annuellement, qui sera commun aux PO et au CPER.

Le choix des thèmes ou grands projets à évaluer devra se référer en premier lieu aux thèmes prioritaires des circulaires relatives aux CPER et aux critères transversaux définis dans l'annexe 3 du mandat de négociation du préfet (emploi et égalité des chances, neutralité carbone et prise en compte des NTIC). L'évaluation portera sur un ou plusieurs grands projets, sur l'ensemble du contrat, sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux qui seront précisés, le cas échéant, par la DIACT.

Le partenariat régional réalisera également des évaluations intermédiaires du PO et du CPER, en particulier dans la perspective de la révision à mi-parcours des CPER de 2010. Ces évaluations relèvent *de facto* du plan d'évaluation. Elles peuvent être communes pour une meilleure analyse de la cohérence externe et de la mise en œuvre des programmes.

Les évaluations intermédiaires porteront un regard particulier sur l'environnement. Elles analyseront notamment les modalités de mises en œuvre des dispositions correctrices proposées dans les évaluations stratégiques environnementales. En outre, le calcul à mi-parcours des émissions de gaz à effet de serre des CPER et des PO permettra de vérifier l'inscription des programmes dans la perspective de leur neutralité carbone. Cette évaluation sera réalisée sur la base de l'outil fourni par la DIACT qui s'appuiera en particulier sur le traitement des indicateurs nationaux « CO2 » renseignés par les services en région. Les résultats de ces calculs pourront, le cas échéant, conduire à mi-parcours à une réorientation partielle du contrat pour atteindre cet objectif.

LES OUTILS

L'évaluation s'appuiera a minima sur les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs définis au niveau régional et national ainsi que sur un socle de nomenclatures communs à l'ensemble des CPER (et des programmes opérationnels).

L'outil Présage participera à l'accroissement quantitatif et qualitatif des informations relatives à la mise en œuvre du contrat de projet et à ce titre sera l'outil central de production de données utiles à la réalisation des évaluations (outre le suivi et le pilotage du programme).

PILOTAGE REGIONAL DE L'ÉVALUATION

Instances, composition, fonctions

Il est institué un Comité Régional de l'Évaluation, compétent pour les CPER et les PO, et coprésidé par l'Etat et la Région. Le CESR est membre de droit. Il comprend les principaux services instructeurs concernés et les gestionnaires de subventions globales. Il associe les représentants gestionnaires des autres programmes européens ainsi que des experts indépendants. Il regroupe les correspondants évaluation des différents services de l'Etat et des collectivités et s'appuie sur un secrétariat partenarial.

Le Comité Régional de l'Évaluation établit le plan prévisionnel d'évaluation en s'appuyant sur les orientations nationales. Il valide les cahiers des charges des évaluations à engager et désigne les chefs de projet chargés de mener ces évaluations.

Il transmet aux Comités régionaux de Suivi (PO et CPER) les conclusions et recommandations issues des travaux d'évaluation, qui définissent les suites qu'ils leur réservent.

Il propose les modalités de diffusion et de communication des travaux et établit annuellement un bilan des évaluations réalisées, et des suites qui ont été données aux recommandations. Il veille à harmoniser les exercices, méthodes et outils nécessaires pour l'évaluation au sein de la région. Chaque évaluation engagée est effectuée sous la responsabilité du chef de projet désigné. Ce dernier constitue l'instance technique de suivi des travaux. Il est recommandé d'y associer des représentants d'organismes impliqués dans les programmes, soit comme maîtres d'ouvrage, soit comme bénéficiaires.

LES RAPPORTS ATTENDUS ET LEUR VALORISATION

Outre leur transmission aux Comités Régionaux de Suivi concernés, les rapports d'évaluations et leurs synthèses sont adressés à l'instance nationale d'évaluation, ainsi qu'à la Commission européenne pour les PO.

Les rapports d'évaluations validés constituent une information qui a vocation à être diffusée largement. Il est recommandé de prévoir dès la commande un format permettant une meilleure communication (synthèse, « quatre pages », diaporama ...).

LE FINANCEMENT

Le principe de parité du financement sera recherché sur la période. Les financements de l'Etat seront attribués chaque année par la DIACT sur la base des demandes exprimées par le préfet ou, de sa propre initiative, sur des thèmes transversaux. Sur tous les champs communs avec le programme opérationnel FEDER, les crédits d'assistance technique pourront également abonder les plans de financement des études d'évaluation.